



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

## Mot de la directrice

Marie-Hélène Blanc

L'éditio n de ce numéro d'INFO PV voit le jour alors que je suis en poste comme directrice depuis déjà trois mois. Trois mois, c'est bien peu dans la vie d'une organisation, mais il arrive que cette période coïncide avec une effervescence d'activités et de changements qui nous donne alors l'impression d'une durée beaucoup plus longue. Il me semble donc que je suis avec vous depuis un certain temps et que la complicité est déjà installée. J'ai eu l'occasion au cours des derniers mois de rencontrer plusieurs d'entre vous autour de Tables de concertation ou lors d'activités de formation et d'information organisées par l'Association. Que ce soit lors de la *Journée d'échanges et de réflexion sur la formation policière en matière d'intervention auprès des victimes* ou des formations sur *L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique* ou alors à Hull lors de la formation *La violence faite aux femmes: intervenir dans un contexte interculturel*, vous êtes nombreux à témoigner des besoins des victimes d'actes criminels et de ceux des intervenantes et intervenants qui les accompagnent. Face à ce constat et dans la foulée du 4<sup>e</sup> Colloque tenu l'automne dernier, l'Association a décidé d'accentuer ses services aux membres et d'offrir à partir de l'automne 2005 un programme de formation continue. Plusieurs formations seront donc offertes tout au long de l'année autant à Montréal qu'en région. La programmation de ces formations vous sera transmise au courant de l'été et vous pourrez aussi en prendre connaissance sur notre site Internet, sur lequel vous pouvez maintenant surfer d'un mémoire à un rapport de recherche tout en consultant l'agenda des nombreuses activités à venir.

Un autre changement important effectué est celui apporté au concept de notre bulletin INFO PV. Vous avez entre les mains un INFO PV « amélioré » pourrait-on dire. Dorénavant, l'Association publiera trois INFO PV par année, chacun traitant d'une problématique spécifique. Ce numéro est consacré aux agressions à caractère sexuel et, comme par hasard, à l'heure où j'écris ces lignes, l'attention médiatique au Québec est tournée vers une victime qui vient de rompre le silence après plusieurs années et suite à la condamnation de son agresseur. Il était aussi question dans les actualités ce matin de l'entente du versement de compensations financières par l'Église de Terre-Neuve aux nombreuses victimes d'un prêtre abuseur pendant de longues années. L'attention médiatique est une chose, mais rompre le silence, se reconstruire en est une autre. Là encore, le hasard fait que le Congrès annuel 2005 du Barreau du Québec aborde la question lors d'une Table ronde intitulée *Le crime crève l'écran* à laquelle participe, entre autres, Arlène Gaudreault, présidente de Plaidoyer-Victimes. En effet, le traitement du crime à la télévision, qu'il s'agisse de fiction, de reportage ou d'actualité, soulève des questions éthiques, juridiques et sociétales et une réflexion doit être entreprise afin d'éviter les possibles dérapages et répercussions sur les victimes.

Réaliser cette édition d'INFO PV a été un défi pour l'équipe de Plaidoyer-Victimes. Comment ne pas être redondant et présenter ce que tous les intervenants savent déjà? Mettre l'accent sur les ressources d'aide? La prévention? Le processus judiciaire? Les besoins? Les

*suite page suivante*

## Sommaire

- **Mot de la directrice** .....1
- **Des nouvelles de Plaidoyer-Victimes** ..2
- **Dossier: Différentes perspectives sur les agressions à caractère sexuel**
  - Rompre le silence sur les agressions à caractère sexuel .....4
  - Résilience et guérison – Trajectoires d'enfants agressés sexuellement .....7
  - Les survivants masculins d'agressions sexuelles dans leur enfance .....9
  - Le CPIVAS: au cœur de l'intervention auprès des personnes victimes ...10
  - Réflexions sur l'intervention du CVASM et des services d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel .....15
  - Section Agressions sexuelles du SPVM - 10 ans déjà .....17
  - L'autorisation d'une poursuite criminelle par un substitut du Procureur général .....18
  - La violence envers les femmes handicapées .....21
  - Le tabou des tabous .....22
  - Les enjeux de l'intervention auprès des femmes immigrantes et réfugiées dans un contexte de violence sexuelle .....24
  - La problématique des agressions sexuelles chez les Premières Nations: faits historiques et contexte actuel .....26
  - Vivre une déficience intellectuelle et subir une agression sexuelle: rien de simple! .....28
  - Le Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles (CETAS) ..31
  - Comment on tente d'aider les victimes d'inceste en justice réparatrice .....33
- **Nouvelles parutions** .....34
- **À l'agenda** .....36

lacunes? Nous avons opté pour une formule faisant place aux interventions dont on entend moins souvent parler et, aussi, des victimes dont on parle peu ou moins. Nous n'avons pas la prétention de présenter un dossier exhaustif des interventions auprès des victimes d'agression sexuelle, mais, sans doute, quelques perspectives d'intervention à travers le Québec. Notre recherche nous a permis de constater à quel point, malgré tout le travail accompli

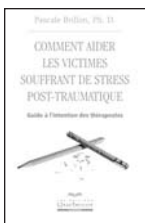
jusqu'à aujourd'hui afin d'offrir des services adéquats aux victimes, enfants et adultes, beaucoup de défis demeurent. Comment ne pas s'inquiéter de l'ampleur du problème, des multiples formes d'agressions et de l'incapacité, semble-t-il, de notre société à prévenir et enrayer cette violence? Nous levons notre chapeau à toutes celles et ceux qui accompagnent ces victimes au quotidien, qui permettent le dévoilement, la dénonciation, l'aide thérapeutique et la justice.

## Des nouvelles de Plaidoyer-Victimes

### Formation sur l'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique

Fort appréciées par la centaine de participants qui y ont assisté, trois sessions de deux journées de formation ont été dispensées depuis le début de l'année (deux à Montréal et une à Québec) par D<sup>re</sup> Pascale Brillon, psychologue à la Clinique des Troubles anxieux de l'Hôpital Sacré-Coeur de Montréal et co-directrice du Laboratoire d'Étude du Trauma de l'UQAM. Axée sur les principales stratégies cognitivo-comportementales d'évaluation et de traitement du trouble de stress post-traumatique, la formation, qui s'adresse aux travailleurs de tous les secteurs d'intervention auprès des personnes victimes, a pour objectif de faciliter le travail de tout intervenant qui accompagne les victimes dans leur démarche visant à retrouver leur autonomie, leur qualité de vie, leur confiance en eux, aux autres et à la vie.

Deux autres sessions de formation sont prévues au cours de l'automne 2005. Les dates et lieux de ces formations seront affichés prochainement sur notre site Internet.



**Pascale Brillon**  
**Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique**  
– Guide à l'intention des thérapeutes

Les Éditions Quebecor,  
2004, 447 p.



**Pascale Brillon**  
**Se relever d'un traumatisme**  
– Guide à l'intention des victimes

Les Éditions Quebecor,  
2004, 277 p.

Ce que les participants en ont dit:

«La conférence donne des exemples concrets qui illustrent très bien la théorie. De plus, les références enrichissent la connaissance du sujet. On se sent beaucoup mieux outillé pour faire face à cette clientèle»

«Va permettre des remises en question de certains aspects de notre intervention auprès des victimes afin de la bonifier; suscite une réflexion et des critiques de l'approche féministe sur son caractère approprié en certaines circonstances; outils concrets en plus des références théoriques étoffées et rigoureuses»

«Les exemples utilisés étaient très pertinents et formateurs. L'expérience clinique de la formatrice a été très bénéfique»

«Pascale a un très bon sens de l'humour, une bonne capacité à transmettre de l'information de façon concrète et intéressante. Le contenu est clair et bien expliqué, Pascale est dynamique, souriante, compétente, respectueuse et éclairante. Merci beaucoup!»

### Journée de réflexion et d'échanges sur la formation policière en matière d'intervention auprès des victimes

Le 4 mai 2005, une centaine de personnes se réunissaient à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) afin de mieux comprendre la formation offerte aux aspirants policiers, de transmettre les réalités terrains et d'échanger sur les rôles de chacun. Les participants et participantes provenaient

d'horizons divers: maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, CAVAC, CALACS, services de police municipaux, enseignants de CEGEP, substituts du Procureur, intervenants en CLSC, etc.

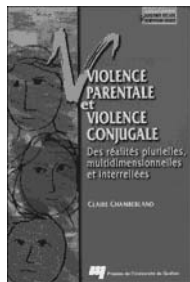
L'idée d'une telle rencontre a germé lors des travaux préparatoires et de la tenue du 4<sup>e</sup> colloque provincial de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. Madame Louise Gagnon-Gaudreau, directrice de l'ENPQ et Arlene Gaudreault, présidente de

École nationale  
de police  
**Québec**



## Claire Chamberland, récipiendaire du Prix Micheline-Baril 2005

Le Prix Micheline-Baril 2005 est décerné à Claire Chamberland pour son ouvrage *Violence parentale et violence conjugale: Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, publié en 2003 aux Presses de l'Université du Québec [voir encadré]. Ph. D. en psychologie de l'UQAM et professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Montréal, Mme Chamberland a contribué, au fil des ans, à la conception, à l'implantation et à l'évaluation d'innovations sociales en prévention et promotion dans le domaine de la jeunesse et de la famille. Ses intérêts de recherche portent sur la violence familiale, les approches intersectorielles et partenariales, le continuum d'action et l'innovation sociale dans le domaine de la famille et de la jeunesse. Elle s'intéresse tout particulièrement aux approches développementales et communautaires chez les enfants signalés à la protection de la jeunesse. Elle a dirigé l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes de 1995 à 2001, est présentement co-directrice du Centre d'excellence canadien pour la protection et le bien-être des enfants et directrice du Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE).



**Claire Chamberland, *Violence parentale et violence conjugale: des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, collection Problèmes sociaux et interventions sociales, Presses de l'Université du Québec, 2003.**

La violence familiale est un problème social criant. Tantôt instrument de contrôle, tantôt expression d'impuissance, la violence entre proches révèle des enjeux souvent paradoxaux, au carrefour de l'intimité, de l'affectivité, de l'amour et de la haine.

Avec comme point de départ la victimisation des femmes et des enfants, ce livre propose une réflexion sur la violence entre les proches. Une démarche qui permet d'analyser l'influence des rapports sociaux dans les processus de violence privée: les rapports entre hommes et femmes ainsi que les rapports entre adultes et enfants.

L'auteure présente les paramètres qui influencent les définitions et la mesure de la violence par une intégration de certains grands courants explicatifs ainsi qu'une investigation théorique et empirique sur l'importance de la conscience pour s'éloigner de la violence. En analysant les diverses formes d'intervention auprès des familles confrontées au double problème de violence conjugale et de violence parentale, cet ouvrage décrit les différentes solutions, qu'elles soient politiques, législatives, communautaires ou cliniques, et examine la cohérence et la qualité du soutien offert à ces familles.

Plaidoyer-Victimes, avaient alors « rêvé » d'une rencontre entre intervenants et policiers autour des contenus de formation, des pratiques éducatives, de l'intégration de la victimologie dans les programmes et des limites de l'intervention policière auprès de la victime.

Une des activités les plus appréciées de cette journée a été sans contredit le visionnement vidéo de la simulation d'une intervention policière en contexte de violence conjugale. Cette simulation, réalisée par des aspirants policiers dans le cadre de leur formation, était suivie d'un débriefing avec des formateurs permettant de valider les bonnes interventions et de se questionner sur les

lacunes identifiées. Les participants ont souligné la préoccupation évidente des aspirants policiers envers la victime, bien que la connaissance des ressources d'aide soit limitée et influence ainsi la référence. Ils ont tenu également à souligner que l'exercice était courageux, sachant qu'il serait visionné et commenté par un public d'intervenants aguerris.

La très grande majorité des participants à cette journée se sont dits intéressés à ce qu'il y ait des suites. Tout en tenant compte des suggestions et commentaires recueillis dans les évaluations écrites, Plaidoyer-Victimes compte bien, en collaboration avec l'ENPQ, renouveler l'expérience au cours de l'année.

Le jury ayant analysé les candidatures soumises était présidé par M. Pierre Landreville, directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et composé de Mme Suzanne Cusson, criminologue et membre désignée par la famille de Micheline Baril, de Mme Isabelle Demers, alors présidente de la Commission québécoise des libérations conditionnelles et déléguée de la Société de criminologie du Québec et de M. Marc Ouimet, criminologue et professeur à l'École de criminologie.

Toutes nos félicitations à la récipiendaire!

Le Prix Micheline-Baril a été créé en 1999 pour souligner le mérite d'un mémoire, d'une thèse, d'un article ou d'un livre réalisé au Québec et traitant de victimologie. Il a été remis en mars 1999 à Mme Marisa Canuto, alors étudiante à l'École de criminologie, pour son projet de mémoire de maîtrise intitulé *Perceptions des intervenants judiciaires sur l'utilisation et l'impact du télé-témoignage des enfants victimes d'agressions sexuelles*.

Le Prix Micheline-Baril est assorti d'une bourse de 1 500\$.



Association québécoise  
Plaidoyer-Victimes

Université   
de Montréal

## Le [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca): un site à visiter!

En plus des Actes du 4<sup>e</sup> colloque qui sont en ligne depuis quelques semaines, plusieurs ajouts et modifications ont été apportés au site Internet de Plaidoyer-Victimes:

- Ajout des mémoires produits au cours des 20 dernières années;
- Mise à jour continue de la section *À l'agenda*;
- Ajout d'une quinzaine d'articles et rapports de recherche (de 1990 à 2005) traitant de victimologie et d'aide aux victimes d'actes criminels;
- Modification de la section *Liens* qui en compte désormais plus de 150 menant vers des ressources et des organismes liés au domaine de l'aide aux victimes.
- Ajout des bulletins INFO PV produits depuis 1991.

Bonne consultation!  
<[www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)>

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Accueil ►  
À propos de Plaidoyer-Victimes ►  
Nos membres ►  
Articles, mémoires et publications ►  
Bulletin INFO-PV ►  
À l'agenda ►  
Liens ►  
Pour nous joindre ►  
Plan du site ►

1256

**Bienvenue!**

Association québécoise Plaidoyer-Victimes  
4305, rue d'Iberville, bureau 201 • Montréal (Québec) H2H 2L5  
☎ (514) 526-9037  
Télécopieur : (514) 526-9951  
[www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca) • [aqpv@aqpv.ca](mailto:aqpv@aqpv.ca)

Visitez nos nouvelles sections:  
Articles, mémoires et publications  
Liens  
Bulletin INFO-PV

**ACTES du 4<sup>e</sup> Colloque**  
LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS : AGIR DANS LE RESPECT DE LA PERSONNE  
27, 28 octobre 2004

**Nos activités**

Activités d'information et de sensibilisation  
Activités de formation  
Représentations  
Rapports annuels

**Activités d'information et de sensibilisation**

Mar 2005 - Ecole nationale de police du Québec (Nouvel) Journée de réflexion et d'échanges sur la formation policière en matière d'orientation auprès des victimes

Octobre 2004 - 4<sup>e</sup> colloque provincial: Les victimes d'actes criminels: agir dans le respect de la personne. Programme officiel (PDF 131 Kio)

Mars 2004 - Conférence sur La violence en milieu de travail

2003 - Conférence sur La prostitution - un métier comme un autre ?

2000 - 3<sup>e</sup> Symposium International de victimologie: Au-delà des frontières - recherche et action pour le troisième millénaire.

1996 - 2<sup>e</sup> colloque provincial: Victimes d'actes criminels - de l'impuissance vers l'autonomie.

1993 - Création du Prix Plaidoyer-Victimes.

Depuis 1991 - Production du Bulletin d'information INFO-PV, bulletin de liaison auprès des membres et partenaires.

1989 - 1<sup>er</sup> colloque provincial: L'aide aux victimes d'actes criminels - Action ou réagir ?

# Dossier: Différentes perspectives sur les agressions à caractère sexuel

## Rompre le silence sur les agressions à caractère sexuel

Diane Vallée

CALACS de l'Ouest de l'Île de Montréal

### Saviez-vous que...

- On estime qu'environ 87,000 Québécoises âgées de 15 ans et plus seraient victimes d'agressions sexuelles chaque année?
- 1 femme sur trois serait victime d'agression sexuelle?
- 1 fille sur trois serait victime d'agression sexuelle?
- 1 garçon sur 6 serait victime d'agression sexuelle?
- 1 femme sur 7 aurait été violée par son conjoint?
- 82% des victimes sont de sexe féminin?
- 98,5% des agresseurs sexuels sont des hommes?
- 40% des femmes handicapées seraient susceptibles d'être violées, maltraitées ou agressées?
- Seulement 6% des agressions sexuelles sont déclarées aux sources policières?
- Environ 3% de ces déclarations procèderont à la cour?!

1- Regroupement québécois des CALACS.

## Définition des agressions à caractère sexuel

Agresser sexuellement une personne, c'est lui imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre sa volonté ou sans son consentement. Une agression sexuelle peut prendre plusieurs formes, que ce soit dans les gestes posés ou dans le degré de violence utilisée. Une agression sexuelle peut être commise par un membre de la famille, un proche, un ami, une connaissance ou un inconnu. C'est une atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

## Quelles sont les causes sociales des agressions à caractère sexuel ?

Les causes sociales des agressions à caractère sexuel incluent, entre autres, une inégalité historique entre les hommes et les femmes, une approbation sociale de la violence, une vision de la femme en tant qu'objet sexuel ainsi que la banalisation de la violence faite aux femmes.

## Quelles sont les conséquences pour les victimes ?

Pour les victimes d'agressions sexuelles, les conséquences peuvent être multiples et différer d'une personne à l'autre. Ces conséquences peuvent être influencées par différents éléments comme la fréquence et la durée des agressions, le lien entre l'agresseur et la victime, le type de gestes et de paroles utilisé lors de l'agression, le degré de violence et les réactions de l'entourage et des intervenants suite au dévoilement de l'agression.

On distingue généralement deux types de conséquences pour les victimes. Dans un premier temps, les victimes peuvent avoir à affronter leurs peurs, leur détresse, leur colère, vivre avec des blessures et dans certains cas avec des infections transmises sexuellement ou une grossesse. Elles peuvent aussi connaître des troubles de sommeil et d'alimentation et expérimenter des rapports sociaux problématiques.

À plus long terme, les victimes peuvent souffrir de sentiments de honte ou de culpabilité, de perte d'estime de soi, d'isolement, et peuvent aussi développer des comportements autodestructeurs (mutilation, suicide, etc.). Les victimes éprouvent généralement de la difficulté à faire confiance aux autres.

## Le CALACS de l'Ouest de l'Île de Montréal

Le Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel de l'Ouest de l'Île est né, il y a près de quatre ans maintenant, des efforts concertés de tous les autres CALACS du Québec (près d'une trentaine) depuis de nombreuses années afin que les femmes puissent obtenir les ressources nécessaires pour

répondre à leurs besoins. C'est dans la foulée de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 et des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* de 2001 que le gouvernement du Québec a dégagé les fonds pour la consolidation de CALACS déjà existants et l'implantation de six nouveaux CALACS, dont celui de l'Ouest de l'Île.

## Quels services offrent les CALACS ?

Le travail des CALACS se divise en quatre volets. Le premier est celui de l'aide directe offerte aux femmes victimes d'agressions sexuelles. Il comprend généralement un service d'accueil, de références, des rencontres individuelles et des groupes de soutien, ainsi que des rendez-vous d'urgence. Les CALACS accompagnent aussi les femmes dans leurs démarches (hôpital, poste de police, cour, etc.). L'intervention des CALACS est motivée par le souci de défendre les droits des femmes dans le respect de leur intégrité et d'offrir de services de qualité.

Le deuxième volet vise la prévention, par le biais de la sensibilisation de la population et de la formation de tous les intervenants du réseau travaillant auprès des victimes (hôpitaux, CLSC, centre de femmes, maisons d'hébergement, policiers, infirmières, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juges, procureurs de la Couronne, etc.). Ce volet a pour but de changer les conditions sociales qui contribuent au maintien des agressions sexuelles et de modifier les mentalités face à ce type d'agressions par la diffusion d'informations pertinentes et par une démythification des préjugés et stéréotypes. Les CALACS souhaitent modifier les attitudes et les comportements qui nuisent aux victimes et tentent de susciter des prises de conscience et de faire progresser la réflexion sur la violence sexuelle faite aux femmes.

Le troisième volet représente la lutte que les CALACS mènent afin que les victimes puissent bénéficier de services de qualité de la part du système sociojudiciaire. De plus, les CALACS agissent en concertation avec les autres organismes qui poursuivent des buts similaires aux siens, afin d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les femmes et pour que cessent toutes formes de violence à leur endroit.

Le quatrième volet de travail touche l'aspect financier et gestionnaire d'un CALACS.

## Bref historique du Regroupement québécois des CALACS

Les premiers centres d'aide pour femmes agressées sexuellement ont vu le jour au Québec au milieu des années 1970. Dès 1979, les centres existants ont ressenti le besoin de se regrouper afin de briser leur isolement et d'unir leurs efforts dans leur lutte contre les agressions sexuelles. C'est ainsi que le Regroupement québécois des CALACS est né. Le Regroupement suscite des changements sociaux et politiques en encourageant la recherche et en formulant des recommandations auprès des autorités concernées.

Le travail des CALACS et de leur Regroupement est primordial car leur démarche soutenue de conscientisation des gens et des institutions à la cause des agressions à caractère sexuel pourrait servir à ce qu'un jour aucune femme, aucun enfant n'ait à craindre pour sa santé, son intégrité ou sa vie.

## Regroupement québécois des CALACS

C.P. 56528, succursale Ontario, Montréal (Québec)  
H1W 3Z3

Tél. : 514.529.5252 Téléc. : 514.529.5255

@ rcalacs@qc.aira.com

<[www.rcalacs.qc.ca](http://www.rcalacs.qc.ca)>

La liste complète des CALACS membres du Regroupement et leurs coordonnées sont disponibles au <[www.rcalacs.qc.ca/interne/membres.html](http://www.rcalacs.qc.ca/interne/membres.html)>

## Les centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle

Pour un portrait et une analyse de l'organisation actuelle des services aux victimes d'agression sexuelle (adultes et enfants) dans les centres désignés, vous pouvez consulter le texte *L'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle: l'expérience des centres désignés*, publié par Caroline de Brouwer, Deborah Trent et Lucie Vézina dans les Actes du 4<sup>e</sup> colloque de Plaidoyer-Victimes (2004) au <[www.aqpv.ca/actes.htm](http://www.aqpv.ca/actes.htm)> dans la section Agressions sexuelles.

## Le Guide d'intervention médicosociale pour répondre aux besoins des victimes d'agression sexuelle

Le Guide, comprenant le Protocole d'intervention médicosociale, est disponible en format PDF sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux au <[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)> dans la section *Documentation sous Publications*.

## Ressources pour les victimes d'agression à caractère sexuel

Les coordonnées de quelque 200 organismes d'aide aux victimes d'agression sexuelle oeuvrant dans les différentes régions du Québec sont annexées au Guide d'intervention médicosociale, aux pages 11 à 67 de l'Étape 6 *Information et soutien, signalement au DPJ, déclaration à la police et références*.

## Ce que les intervenants du milieu peuvent faire afin d'aider les victimes

Les intervenants du milieu peuvent aider les victimes en les traitant avec respect, dignité et discrétion. En effet, une écoute attentive, le respect de leurs décisions, une validation de leurs émotions et de la normalité de leurs réactions, le souci de les informer des ressources disponibles, de même que les soutenir dans leurs démarches sont là des moyens importants pour aider les victimes à reprendre du pouvoir sur leur vie.

Les victimes ont grand besoin de ventiler suite à l'agression ainsi que d'être crues, comprises et non pas jugées. Elles ont besoin de se sentir en sécurité, de recevoir soutien et appui et d'être accompagnées dans leurs démarches lorsqu'elles en ressentent le besoin.

Les remarques insensibles et rudes, les réactions négatives, le blâme, la culpabilisation, la discrimination ainsi que le manque de discrétion sont autant de manifestations d'une victimisation secondaire trop souvent déplorée par les victimes rencontrées dans les CALACS. Afin d'éviter cette victimisation secondaire dans le contexte de l'intervention sociojudiciaire, il est important que les intervenants soient formés aux réalités de la violence sexuelle ainsi que sur les conséquences pour les victimes.

Trop souvent, la méconnaissance de cette problématique entraîne une minimisation de la violence dévoilée, une prescription excessive de médicaments et une adhésion à des croyances sociales banalisant la violence sexuelle.

Les femmes vivant des difficultés suite à une agression à caractère sexuel n'ont pas une incapacité ou ne sont pas « malades dans leur tête », mais en subissent les conséquences. Face à cet état de fait, la façon dont réagit la société envers elles peut augmenter ou diminuer ces difficultés.

***Les agressions sexuelles c'est NON.  
Ensemble, réagissons!***

*Remerciements à Marie Drouin, Danièle Tessier, au Comité Priorité Violence Conjugale ainsi qu'au Regroupement québécois des CALACS.*

# Résilience et guérison

## Trajectoires d'enfants agressés sexuellement\*

**Delphine Collin-Vézina, Ph. D.**

*psychologue et chercheure postdoctorale*

**Martine Hébert, Ph. D.**

*psychologue et professeure-chercheure au département de sexologie de l'UQAM*

**Isabelle Daigneault, Ph. D.**

*psychologue clinicienne et chercheure postdoctorale*

La problématique des agressions sexuelles perpétrées sur les enfants est des plus alarmantes considérant que les données de recherche, pourtant conservatrices, indiquent qu'une fille sur six et un garçon sur douze ont vécu une agression de cette nature avant d'atteindre l'âge de 18 ans<sup>1</sup>. Ces taux de prévalence sont d'autant plus inquiétants que les agressions sexuelles ont été associées à de nombreuses séquelles chez les enfants, notamment des symptômes de dépression, d'anxiété, de stress post-traumatique, de dissociation et de préoccupations sexuelles, ainsi que des plaintes somatiques, de l'isolement social et des problèmes d'agressivité, pour n'en nommer que certains<sup>2</sup>. Il ne fait pas de doute qu'une agression sexuelle constitue, pour bon nombre d'enfants, une expérience traumatisante qui met en péril leur développement psychique. Toutefois, malgré le caractère traumatisant d'une agression sexuelle vécue durant l'enfance, il apparaît qu'un nombre considérable d'enfants, estimé entre 15 et 45%, ne présenterait pas de difficultés psychologiques lors de l'évaluation<sup>3,4</sup>. Ces enfants, dits résilients, ont suscité un intérêt accru ces dernières années.

Ce texte a pour objectif d'identifier les facteurs de risque qui influencent la présence de résilience et de discuter des trajectoires que peut prendre l'expression des symptômes de détresse à la suite d'abus vécus. Qui sont ces enfants résilients? Ceux qui le sont au moment du dévoilement le restent-ils au cours de leur vie? Ne pourrait-on pas déceler derrière cette apparente résilience un phénomène de symptômes latents, une détresse en dormance? Au-delà des chiffres et des faits, cet article se veut également un outil de réflexion pour les cliniciens qui œuvrent auprès d'enfants agressés sexuellement.

### Facteurs de risque et de protection liés à la résilience

La résilience se définit comme la capacité de maintenir un fonctionnement adéquat en dépit de circonstances adverses, soit l'absence de symptômes et de comportements inadaptés malgré un traumatisme important<sup>5,6</sup>. Alors que certains auteurs affirment que, pour être qualifié de résilient, un enfant devrait manifester un fonctionnement adéquat dans toutes les sphères de sa vie<sup>7</sup>, d'autres suggèrent d'évaluer la résilience relative à un domaine malgré des symptômes possiblement présents dans d'autres sphères du fonctionnement<sup>8,9</sup>.

Les enfants résilients intriguent les chercheurs et cliniciens qui tentent de cerner les caractéristiques personnelles, familiales et contextuelles qui leur ont permis de composer avec l'expérience traumatisante vécue. Une meilleure compréhension de ces facteurs nous permettrait ainsi d'identifier des pistes stratégiques dans le traitement des enfants agressés sexuellement. On peut d'abord supposer, selon le sens commun, qu'une agression sexuelle plus sévère réduit les chances de manifester de la résilience. Il semble en effet, selon certaines études, qu'un lien familial avec l'agresseur, une longue durée et une fréquence élevée des abus et des gestes posés impliquant la pénétration contribueraient à de plus importants problèmes psychologiques et comportementaux<sup>10,11,12</sup>. Toutefois, ces

résultats n'ont pas été confirmés dans toutes les recherches<sup>7,13,14</sup>, ce qui suggère que d'autres facteurs seraient en cause.

En fait, la violence sexuelle ne survient pas dans un vacuum et, par conséquent, la nature de l'agression ne peut expliquer à elle seule les séquelles qui en découlent. De multiples facteurs ont été associés aux symptômes des enfants ayant vécu une agression sexuelle, tels que la réaction du parent non agresseur, le fonctionnement général de la famille, le style d'attachement de l'enfant, le soutien qu'il reçoit, son tempérament, ses stratégies d'adaptation et son sentiment de culpabilité vis-à-vis de l'abus<sup>7,15,16,17,18</sup>. Nos études qui ont été menées à la Clinique de pédiatrie sociojuridique de l'Hôpital Sainte-Justine révèlent que, chez un groupe de 67 filles d'âge scolaire qui ont vécu une agression sexuelle dans les derniers six mois, ni le lien avec l'abuseur, ni la durée de l'agression vécue, ni la présence de pénétration n'étaient associés aux symptômes psychologiques (problèmes internalisés et externalisés, dépression, stress post-traumatique et dissociation). Plutôt, au moment du dévoilement, les filles qui présentaient moins de symptômes psychologiques – et étaient par conséquent plus résilientes – utilisaient peu de stratégies d'évitement pour faire face aux situations stressantes (dont l'agression sexuelle), vivaient dans un milieu familial non conflictuel, se sentaient soutenues par leur mère lors du dévoilement de l'agression, et cette dernière rapportait un fort sentiment d'efficacité personnelle et de moins importants symptômes de détresse. De ce groupe de 67 filles, seules 10 d'entre elles ne présentaient aucun problème au-delà des seuils cliniques (environ 15% de l'échantillon total). Vingt-six (n = 26) filles rapportaient au moins un problème psychologique suffisamment élevé pour être considéré de niveau clinique, et près de la moitié (n = 31) en manifestaient deux ou plus. Ces résultats confirment donc que la majorité des enfants agressés sexuellement présentent des symptômes cliniques au moment du dévoilement de l'agression vécue et que la résilience, lorsque considérée sur plusieurs sphères du fonctionnement psychologique, demeure peu fréquente.

\* Cet article est paru dans l'édition de mars 2005 de *Psychologie Québec*, 22(2), 33-35.

## Trajectoire des symptômes des enfants agressés sexuellement

Alors que la résilience a longtemps été perçue comme un état de fait, fixe et immuable<sup>19</sup>, les recherches actuelles tendent à démontrer que l'état psychologique des enfants ayant vécu une agression sexuelle évolue<sup>3</sup>. En ce sens, lorsqu'évalué en un seul temps de mesure, le phénomène de résilience pourrait donc être surestimé et celui de guérison, occulté<sup>20</sup>, celui-ci se définissant comme la capacité de retrouver un état adaptatif conséquemment à la présence ponctuelle de symptômes psychologiques<sup>21</sup>.

Le peu de données disponibles sur les suivis suggère que bon nombre d'enfants, notamment lorsqu'un suivi thérapeutique a été mis en place, rapportent moins de symptômes psychologiques au fil du temps<sup>3,22,23</sup>. Toutefois, une proportion importante des enfants ayant vécu une agression sexuelle présentent toujours des symptômes six mois<sup>24</sup> et un an suivant le dévoilement des abus vécus<sup>25</sup>, et même des enfants initialement asymptomatiques voient leur état se détériorer<sup>13</sup>. Il semble qu'entre 10 et 33% des enfants agressés sexuellement manifestent des symptômes de plus en plus sévères et complexes<sup>22,26</sup>. À cet effet, des taux de deux à trois fois plus élevés de symptômes psychologiques et comportementaux ont été rapportés neuf mois et deux ans après le dévoilement<sup>13</sup>. Des problèmes tels que la dépression, l'anxiété, l'abus de substances, les troubles alimentaires et du sommeil, jusqu'aux tentatives de suicide, semblaient apparaître de façon plus marquée de nombreux mois après que les abus aient été révélés aux autorités. Dans une étude portant sur un échantillon de garçons et de filles agressés sexuellement rencontrés à la Clinique de pédiatrie sociojuridique de l'Hôpital Sainte-Justine (13 et 50 respectivement), seules deux variables continuaient à prédire leurs symptômes lors d'un suivi six mois après le dévoilement, soit l'utilisation de stratégies d'évitement pour faire face aux difficultés et la présence de conflits dans la famille<sup>24</sup>. Il semble donc que ces facteurs contribuent à la persistance des problèmes d'adaptation des enfants agressés sexuellement, et doivent être prioritaires dans le traitement de ces enfants.

À la lumière de ces résultats, il s'avère nécessaire de bien évaluer non seulement la nature des gestes posés lors de l'agression sexuelle, mais aussi le contexte familial dans lequel l'enfant évolue, de même que les ressources personnelles de l'enfant agressé sexuellement et de sa mère, afin d'adapter le traitement offert en fonction de leurs besoins. Il est primordial d'identifier les enfants les plus à risque de développer des trajectoires menant vers une complexité traumatique, afin d'offrir le plus tôt possible des services spécialisés dans les conséquences des agressions sexuelles. Les résultats soulignent également la nécessité de suivre l'évolution des enfants pendant plusieurs mois après le dévoilement initial<sup>27</sup>. Le seul fait qu'un enfant ne présente pas de symptômes au moment du dévoilement ne devrait en aucun cas nous aveugler concernant les problèmes potentiels qu'il pourrait développer. Un suivi des enfants agressés sexuellement, qu'ils présentent ou non des symptômes lors de l'évaluation initiale, s'avère donc nécessaire de manière à anticiper les problèmes qui pourraient surgir<sup>1</sup>.

Nous invitons les lecteurs intéressés par les différentes modalités d'intervention auprès des enfants agressés sexuellement à prendre connaissance du rapport de Saunders et de ses collègues<sup>28</sup>, qui constitue selon nous une source précieuse d'information sur ce sujet. À titre de résumé, les interventions suggérées visent l'éducation au phénomène des agressions sexuelles, la validation des sentiments et la normalisation des réactions. Certaines croyances, notamment celles qui entretiennent un sentiment de culpabilité et de honte, se doivent d'être considérées. Ces interventions ont aussi pour objectif de donner à l'enfant et à ses parents des stratégies d'adaptation et de résolution de problèmes pour faire face aux difficultés qu'ils pourraient traverser dans l'avenir. Elles permettent également d'améliorer les relations familiales, souvent fragilisées par l'expérience d'agression sexuelle vécue par un enfant. Par son implication dans le processus de traitement, le psychologue peut ainsi jouer un rôle crucial dans le maintien de la résilience ou l'atteinte de la guérison chez les enfants ayant vécu une agression sexuelle.

1. PUTNAM, F. W. (2003). «Ten-year research update review: Child sexual abuse». *Journal of American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 42, p. 269-277.
2. TYLER, K. A. (2002). «Social and emotional outcomes of childhood sexual abuse: A review of recent research». *Aggression and Violent Behavior*, 7, p. 567-589.
3. KENDALL-TACKETT, K. A., WILLIAMS, L. M., et FINKELHOR, D. (1993). «Impact of sexual abuse on children: A review and synthesis of recent empirical studies». *Psychological Bulletin*, 113, p. 164-180.
4. WRIGHT, J. et al. (1998). «L'abus sexuel à l'endroit des enfants». Dans Tousignant, M., et Ethier, L. (éd.). *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*. Montréal, Gaëtan Morin, p. 615-640.
5. MASTEN, A. S., BEST, K. M., et GARMEZY, N. (1990). «Resilience and development: Contributions from the study of children who overcome adversity». *Development & Psychopathology*, 2, p. 425-444.
6. RUTTER, M. (1987). «Psychosocial resilience and protective mechanisms». *American Journal of Orthopsychiatry*, 57, 316-331.
7. SPACCARELLI, S., et KIM, S. (1995). «Resilience criteria and factors associated with resilience in sexually abused girls». *Child Abuse & Neglect*, 19, p. 1171-1182.
8. ANDERSON, K. M. (1997). «Uncovering survival abilities in children who have been sexually abused». *Families in Society*, 78, p. 592-599.
9. LUTHAR, S. S., CICCHETTI, D., et BECKER, B. (2000). «The construct of resilience: A critical evaluation and guidelines for future work». *Child Development*, 71, p. 543-562.
10. FERGUSSON, D., HORWOOD, L., et LYNSEY, M. (1996). «Childhood sexual abuse and psychiatric disorder in young adulthood, I: prevalence of sexual abuse and factors associated with sexual abuse». *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 35, p. 1355-1364.
11. NAAR-KING, S. et al. (2002). «Type and severity of abuse as predictors of psychiatric symptoms in adolescence». *Journal of Family Violence*, 17, p. 133-149.
12. THÉRIAULT, C., CYR, M., et WRIGHT, J. (2003). «Facteurs contextuels associés aux symptômes d'adolescentes victimes d'agression sexuelle intrafamiliale». *Child Abuse & Neglect*, 27, p. 1291-1309.
13. CALAM, R. et al. (1998). «Psychological disturbance and child sexual abuse: A follow-up study». *Child Abuse & Neglect*, 22, p. 901-913.
14. COLLIN-VEZINA, D., et HÉBERT, M. (2005). «Comparing dissociation and PTSD in sexually abused school-aged girls». *Journal of Nervous and Mental Disease*, 193, p. 47-52.
15. CICCHETTI, D., et ROGOSCH, F. A. (1997). «The role of self-organization in the promotion of resilience in maltreated children». *Development & Psychopathology*, 9, p. 797-815.
16. COHEN, J. A., et MANNARINO, A. P. (1998). «Factors that mediate treatment outcome of sexually abused preschool children: Six- and 12-month follow-ups». *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 37, p. 44-51.
17. FEIRING, C., TASKA, L., et LEWIS, M. (1998). «The role of shame and attributional style in children's and adolescent's adaptation to sexual abuse». *Child Maltreatment*, 3, p. 129-142.
18. TREMBLAY, C., HÉBERT, M., et PICHE, C. (1999). «Coping strategies and social support as mediators of consequences in child sexual abuse victims». *Child Abuse & Neglect*, 23, p. 929-945.
19. MONAGHAN-BLOUT, S. (1996). «Re-examining assumptions about trauma and resilience: Implications for intervention». *Psychotherapy in Private Practice*, 15, p. 45-68.
20. OLAFSON, E., et BOAT, B. W. (2000). «Long-term management of the sexually abused child: Considerations and challenges». Dans Reece, R. M. (éd.). *Treatment of Child Abuse: Common Ground for Mental Health Medical, and Legal Practitioners*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 14-35.
21. HERMAN, J. L. (1997). *Trauma and Recovery*. New York, Basic Books.
22. OATES, R. K. et al. (1994). «Stability and change in outcomes for sexually abused children». *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 33, p. 945-953.
23. TOURIGNY, M., et HÉBERT, M. (sous presse). «Efficacy of a group therapy for sexually abused adolescent girls». *Journal of Child Sexual Abuse*.
24. HÉBERT, M. et al. (sous presse). «Correlates of behavioral outcomes in sexually abused children». *Journal of Family Violence*.
25. MANNARINO, A. P. et al. (1991). «Six- and twelve-month follow-up of sexually abused girls». *Journal of Interpersonal Violence*, 6, p. 494-511.
26. BRIERE, J. N., et ELLIOTT, D. M. (1994). «Immediate and long-term impacts of child sexual abuse». *Future of Children*, 4, p. 54-69.
27. WEBSTER, R. E. (2001). «Symptoms and long-term outcomes for children who have been sexually assaulted». *Psychology in the Schools*, 38, p. 533-547.
28. SAUNDERS, B. E., BERLINER, L., et HANSON, R. F. (2003). *Child Physical and Sexual Abuse: Guidelines for Treatment (Final Report: January 15, 2003)*. Charleston, National Crime Victims Research and Treatment Center.



Une nouvelle version (26 avril 2004) du *Child Physical and Sexual Abuse: Guidelines for Treatment* produite par le National Crime Victims Research and Treatment Center (Charleston, Caroline du Sud) et le Center for Sexual Assault and Traumatic Stress (Seattle, Washington) est disponible au [www.musc.edu/cvc/guidelinesfinal.pdf](http://www.musc.edu/cvc/guidelinesfinal.pdf)

## Nouveau centre d'expertise pour le traitement des enfants victimes d'agression sexuelle et leur famille

### Fondation Marie-Vincent

Avec pour mission d'offrir des services spécialisés de pointe aux enfants victimes (moins de 12 ans) qui nécessitent des services de santé, psychosociaux, policiers et judiciaires, le Centre rassemblera les expertises intersectorielles et multidisciplinaires tout en exerçant un rôle majeur dans le développement des connaissances sur l'abus sexuel chez les enfants. Il dispensera également de la formation aux intervenants qui oeuvrent dans les différents milieux de pratique. Une Chaire de recherche interuniversitaire sera également créée dans le but d'appuyer le travail des intervenants et de mesurer l'efficacité

des méthodes. Par la mise sur pied du Centre d'expertise, la Fondation Marie-Vincent vise trois objectifs :

- Améliorer le bien-être de tous les membres d'une famille dont un enfant a été victime d'agression sexuelle, à l'exclusion de l'agresseur;
- Développer des services d'intervention psychosociale auprès de familles dont un enfant a été victime d'agression sexuelle;
- Développer une expertise et une programmation de fine pointe en vue d'assurer la formation des intervenants et rendre ces programmes disponibles.

Dès la fin 2005, le Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent offrira des thérapies aux enfants francophones de Montréal, de Laval et de la Montérégie. Mme Lucie Joyal assumera la direction générale du Centre.

### Fondation Marie-Vincent

492, boul. Décarie  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3K9  
Tél.: 514.362.6226 Téléc.: 514.748.1547  
@ info@marie-vincent.org  
<www.marie-vincent.org>



## LA TRAVERSÉE Centre d'aide aux femmes et aux enfants de la Rive-Sud victimes d'agressions sexuelles

Depuis 1984, la Traversée vient en aide aux femmes et aux jeunes filles de la Rive-Sud qui ont été victimes d'agressions sexuelles (viol et inceste). Depuis juin 2003, l'organisme offre également des services aux enfants de moins de 14 ans ainsi qu'à leur famille.

Le 27 avril dernier, la Traversée lançait son programme *Prévention de la violence et Philosophie pour enfants* destiné aux enfants de 5 à 12 ans. Un site Internet lui est consacré au <www.latraversee-pvphie.com>

C.P. 36569  
Saint-Lambert (Québec) J4P 3S8  
Tél.: 450.465.5263  
Téléc.: 450.465.1990  
@ info@latraversee.qc.ca

## Les survivants masculins d'agressions sexuelles dans leur enfance

### Gaétan St-Arnaud

*travailleur social, Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans l'enfance (CRIPHASE)*



Toute définition de l'agression sexuelle fait nécessairement intervenir des valeurs et des croyances culturelles sur la sexualité, l'autodétermination et les rôles sociaux. Son repérage et sa lecture sont toujours à l'intersection de facteurs individuels, sociaux et contextuels. Le domaine de la maltraitance sexuelle dans l'enfance et/ou l'adolescence est souvent complexe par la définition même qu'il peut lui en être donnée.

Au sens le plus large, l'agression sexuelle peut être définie comme englobant des conduites sexuelles qu'un enfant ne peut pas comprendre, auxquelles il ne peut donner de consentement éclairé ou qui viole les tabous de la société. Toute personne qui subit une agression sexuelle est une victime. Ce ne sont pas tant les gestes posés qui déterminent la gravité de l'agression que les conséquences qu'elles ont pour le survivant.

### Les conséquences vécues

Les agressions sexuelles dans l'enfance sont à la fois un fait réel et vérifiable et une réalité psychologique; elles causent un traumatisme au garçon. Le saccage de son intégrité amène des conséquences dramatiques sur le développement de sa personnalité et l'acquisition d'habiletés relationnelles et sociales. L'agression sexuelle d'un enfant est toujours un abus émotionnel grave, souvent un abus physique, auxquels se rattache un abus affectif causant un impact sur les plans social et spirituel, altérant le sens donné à sa vie. Le garçon est blessé dans son intimité, son identité et ses appartenances familiales et sociales.

Les agressions sexuelles provoquent chez le garçon un blocage de sa perception, de son intégration à la réalité et de sa croissance. Elles constituent une mise en échec de l'évolution de la vie; à tout le moins, ces agressions amènent une impasse développementale. Plusieurs chercheurs, en parlant des symptômes que vivent les hommes abusés sexuellement dans leur enfance, les regroupent sous le vocable «syndrome de la marchandise avariée».

Ainsi, les problèmes les plus souvent rapportés par les hommes survivants d'agressions sexuelles dans leur enfance sont le sentiment d'être déficient ou mauvais, une faible estime d'eux-mêmes, la honte et la culpabilité au sujet des actes commis et qui n'ont pu être empêchés, une importante difficulté à se faire confiance et à faire confiance aux autres, la confusion, l'anxiété, la dépression comportant souvent l'idéation suicidaire ou des tentatives de suicide, des cauchemars, des troubles de sommeil, l'oubli de portions de leur enfance, la violence ou la peur de la violence, le malaise face aux touchers, des dysfonctions sexuelles, l'hypervigilance, des difficultés à vivre pleinement l'intimité dans leurs relations interpersonnelles, l'engagement dans des relations abusives où ils sont à nouveau victimisés,

une perception altérée d'eux-mêmes, des autres et du monde qui les entourent, l'abus de substances (alcool, drogues), une image corporelle irréaliste ou négative, le sentiment d'imposture au niveau professionnel, une attitude hyperresponsable ou irresponsable, une sexualité et une alimentation compulsives, le besoin de contrôler leurs émotions et sentiments, des reviviscences très vives des agressions sexuelles, le sentiment de demeurer des enfants apeurés... Ces souffrances sont pour eux mortifiantes.

Notre culture a encore une conception sociale qui attend des hommes qu'ils soient autonomes et forts, qu'ils aient le contrôle de leur vie. Pour les survivants masculins, la prescription sociale de la masculinité réussie est en conflit direct avec leur expérience. Plusieurs projettent leur identité d'adulte sur les souvenirs des agressions sexuelles, en oubliant qu'ils étaient à l'époque des enfants et ils s'en veulent de ne pas avoir empêché l'agresseur ou les agresseurs d'agir.

S'ouvrir et parler des agressions sexuelles dont ils ont été victimes exige énormément de courage de la part des survivants. Ceux qui le font, et ils sont de plus en plus nombreux à briser le silence, ont dû le

plus souvent attendre 5, 10, 20, 30 et même 40 ans ou plus avant d'aborder avec d'autres personnes ce passé douloureux de leur enfance. Certains auront essayé de faire un dévoilement durant la période des agressions ou peu après, mais très nombreux sont ceux qui n'ont reçu aucun support de leur famille ou des adultes à qui ils ont fait le dévoilement. Ils se seront fait dire de se taire, de ne plus jamais en parler, qu'ils avaient tout inventé; certains se sont fait punir, à d'autres on a dit que ce n'était pas grave et qu'en vieillissant, ils allaient tout oublier. À l'âge adulte, le survivant craint encore de ne pas être cru s'il décide d'en parler ou d'être traité de fou et de menteur. Il est très difficile de briser la loi du silence à cause de la honte et de la culpabilité entourant les agressions sexuelles dont il est survivant.

### **La spécificité de l'intervention de CRIPHASE**

Depuis 1997, le Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE) offre des services de thérapie de groupe à des survivants de l'agression sexuelle dans leur enfance et/ou leur adolescence.



## **Le Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS): au cœur de l'intervention auprès des personnes victimes**

**Francyne Doré**  
*directrice du CPIVAS*

**E**n guise d'admiration, je reprends les paroles de Clarissa Pinkola Estés qui, pour moi, énoncent bien l'immensité de la souffrance réprimée et vécue par les victimes d'agression sexuelle:

*«Il y a des océans de larmes que les femmes n'ont jamais versées, car on les a habituées à emporter dans leur tombe les secrets de leurs parents, les secrets des hommes, les secrets de la société et leurs propres secrets».*

Implanté depuis 1985 dans le milieu lavallois, le Centre de prévention et d'intervention pour les victimes d'agression sexuelle (CPIVAS inc.) est un organisme communautaire qui valorise et véhicule des valeurs féministes. Notre mission consiste à lutter contre les agressions à caractère sexuel et vise les victimes d'agression sexuelle et leurs proches, tout comme la population en général.

Notre principal mandat est de leur venir en aide par le biais de l'intervention, de la prévention, de la sensibilisation et de la formation.

Parler de la souffrance des victimes et de la nécessité de mettre en place des moyens pour les soutenir n'est pas chose facile. Les médias parlent plus facilement de la difficulté à réhabiliter les agresseurs que de

En accord avec sa mission, CRIPHASE est un organisme communautaire qui, par et pour les hommes, vise à améliorer leur bien-être personnel et social grâce à la réalisation d'activités et à la mise sur pied de services par les usagers. L'organisme cherche aussi à faire connaître et à développer une plus grande compréhension de la problématique de l'abus sexuel commis envers les garçons.

CRIPHASE privilégie une approche de groupe. Les thérapies de groupe visent à défaire les effets négatifs des agressions sexuelles en permettant à l'homme de passer de l'état de survie à celui d'actualisation de son plein potentiel par un processus d'empowerment et de réappropriation de sa vie. Les thérapies de groupe sont un processus (état et actions) qui mène le survivant d'une situation où il prend ses décisions en réaction aux agressions sexuelles subies à la situation où il prend ses décisions et fait des choix proactifs basés sur ses besoins présents.

Par blocs de 10 rencontres de 3 heures, les buts de ces petits groupes (8 à 10 survivants) sont notamment d'aider les hommes à briser l'isolement et le secret en leur permettant de parler des agressions sexuelles subies, à identifier et à exprimer

les émotions reliées à ces agressions, à ne plus se sentir responsables en tout ou en partie des agressions, à amoindrir les sentiments de honte et de culpabilité, à mieux faire les liens entre les agressions sexuelles et leurs implications qui influent encore sur leur vie d'hommes, à augmenter leur valorisation, à questionner les croyances et les messages transmis dans l'enfance, à réduire les modèles de comportements auto-destructeurs... Somme toute, le survivant peut réévaluer l'expérience abusive et sa signification dans son nouveau contexte. En reprenant le pouvoir sur sa vie, le survivant devient un vrai vivant en accord avec sa véritable identité et sa dignité retrouvée.

Oui, les hommes qui ont été agressés sexuellement au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence existent et ils souffrent. Il est vrai qu'ils ne sont pas encore nombreux à demander directement de l'aide, mais ils sont légion à exprimer de multiples façons leur désarroi, leur vulnérabilité et leur impuissance. Plusieurs recherches indiquent que 16% (1/6) des garçons subiraient des agressions à caractère sexuel dans leur enfance et/ou leur adolescence. Au Québec comme ailleurs, il s'agit là d'une problématique sociale en émergence.

CRIPHASE a survécu aux six premières années de son existence sans subvention financière, se faisant dire que la problématique des hommes agressés sexuellement dans leur enfance n'était pas dans les priorités de financement ou encore l'on questionnait l'existence même de ce problème. C'est dire le courage et la détermination des hommes qui ont incorporé l'organisme et qui l'ont maintenu à bout de bras pendant toutes ces années.

Une thérapie de groupe y est aussi possible pour les conjoints ou conjointes des survivants en lien avec la victimisation secondaire.

À ce jour, près de 300 hommes ont pu être aidés avec les thérapies de groupe. CRIPHASE a été et demeure au service des survivants masculins d'agressions sexuelles dans leur enfance et/ou leur adolescence.

#### **CRIPHASE**

660, rue Villeray, local 2.105  
Montréal (Québec) H2R 1J1  
Tél.: 514.529.5567  
Télec.: 514.529.0571  
@ crip phase@cam.org  
<www.crip phase.cam.org>

l'importance pour une victime de dénoncer. Il leur arrive souvent de remettre en doute les motifs poussant vers une telle action. Cela peut prendre des années avant que les victimes reprennent un certain pouvoir et osent briser le silence dans lequel elles étaient emprisonnées.

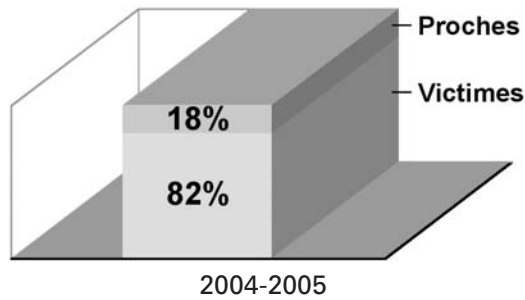
On n'a pas idée de l'immense courage, la force, la persévérance, l'ingéniosité qu'ont déployés ces personnes pour continuer de fonctionner et vivre durant toutes ces années de silence et de secret. Il apparaît plus confortable d'être empathique face à leur histoire que de risquer de les voir se lever et revendiquer la place qui leur revient au sein de la société. C'est également parfois plus facile de tenter de les consoler ou de leur faire oublier, plutôt que d'assumer leur dénonciation et d'avoir à les supporter comme société!

Pour nous à CPIVAS, il est important d'entendre, de voir et de reconnaître la souffrance que vivent les victimes. Les accueillir et demeurer présentes à ce qu'elles sont: parfois des personnes blessées, tristes, en colère, parfois un petit enfant terrorisé sans défense et parfois une adulte qui s'affirme. Notre travail se résume en ces quelques mots: «Être présente à l'autre, tenter de comprendre l'autre dans son vécu émotif, permettre à l'autre de faire du sens en lien avec un vécu qui, lui, n'en n'a pas». Sortir de cette expérience grandies, enrichies par l'estime de soi et plus fortes par l'affirmation de soi est le résultat de la démarche entreprise par les victimes. On ne peut pas oublier, mais on peut inscrire de nouvelles expériences positives permettant un mieux-être.

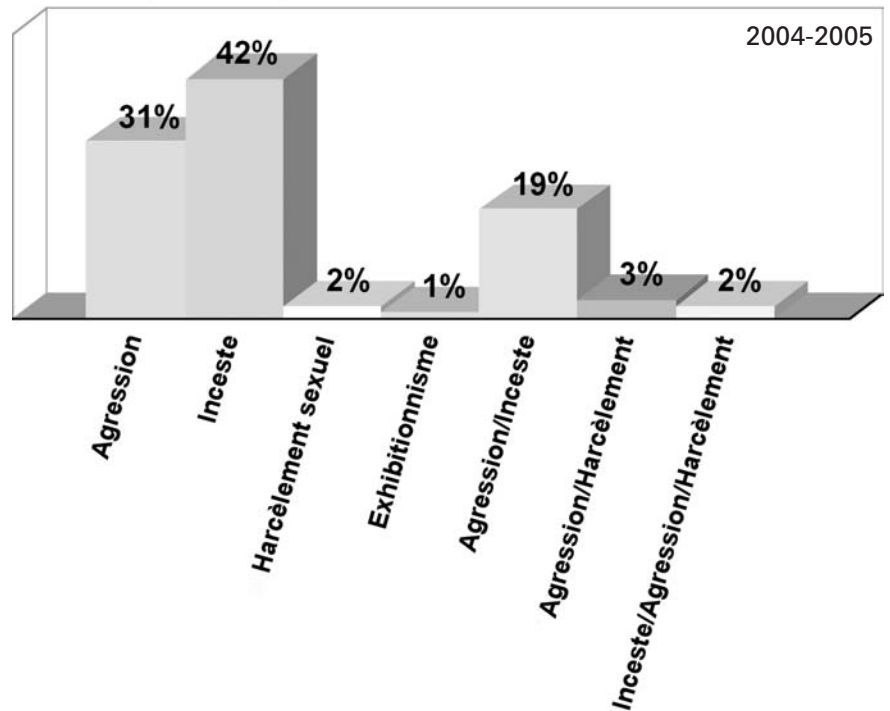
### **Rôle de l'intervenante**

Le rôle premier de l'intervenante est d'établir une relation de confiance avec la personne par le biais d'un contact respectueux, chaleureux et égalitaire. L'intervenante a un rôle de soutien et d'accompagnatrice, dans un climat de partenariat avec la personne. Par ses interventions, elle favorise l'expression du vécu et des émotions et aide la personne à reprendre contact avec ses ressources personnelles. La démarche vise à restaurer l'estime de soi, à augmenter l'affirmation et la confiance en soi pour une amélioration du mieux-être personnel. L'intervenante croit en la capacité de chaque être humain de se reconstruire après une agression à caractère sexuel et d'en sortir grandi. Elle soutient la

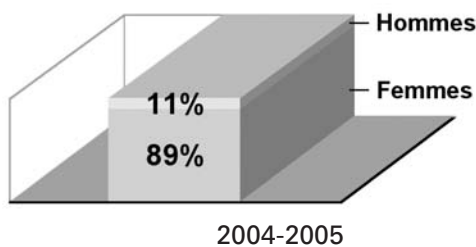
## Qui demande de l'aide à CPIVAS?



## Types d'agressions vécues par la clientèle



## Répartition de la clientèle en fonction du sexe



Source: Rapport annuel 2004-2005 du CPIVAS.

personne dans sa démarche visant à se départir de son rôle de victime, à se réapproprier son corps, ses sentiments et ses réactions pour utiliser intensément son potentiel et lui permettre de se réaliser pleinement.

## Les services offerts

Les victimes d'agression à caractère sexuel peuvent présenter des troubles émotifs importants pouvant mettre en danger leur santé mentale et physique et ainsi, détériorer leur qualité de vie et celle de leur entourage. Ces personnes sont aux prises avec de grandes difficultés qui se répercutent dans leurs relations sociales et intimes. Elles peuvent souffrir d'un sentiment de culpabilité, développer des peurs diverses, de l'agressivité et ont souvent une faible estime d'elles-mêmes. Leur état de vulnérabilité et de dépendance peut les entraîner dans des situations de revictimisation, à la surconsommation d'alcool et de drogues, à la dépression, aux tentatives de suicide et parfois même au suicide.

Dans le but d'accompagner ces personnes dans une démarche de reprise de pouvoir, CPIVAS a développé un ensemble de services répondant à leurs besoins:

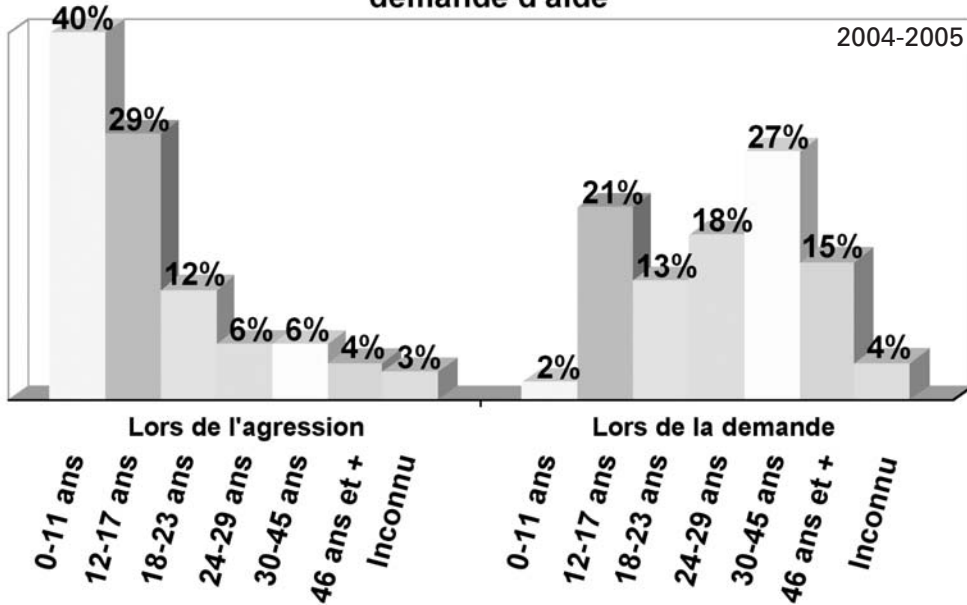
- Aide téléphonique du lundi au vendredi entre 9h à 17h;
- Service d'aide individuelle et de groupe aux victimes (hommes/femmes) de 14 ans et plus ainsi qu'à leurs proches;
- Accompagnement de la clientèle dans les démarches médicales et légales;
- Prévention et sensibilisation dans les écoles du niveau primaire et secondaire;
- Groupe de prévention des abus sexuels pour les enfants de 10 à 13 ans et leurs parents;
- Centre de documentation;

- Formation pour les intervenants (inceste, agression à caractère sexuel et situation de crise);
- Implication dans le service régional de crise.

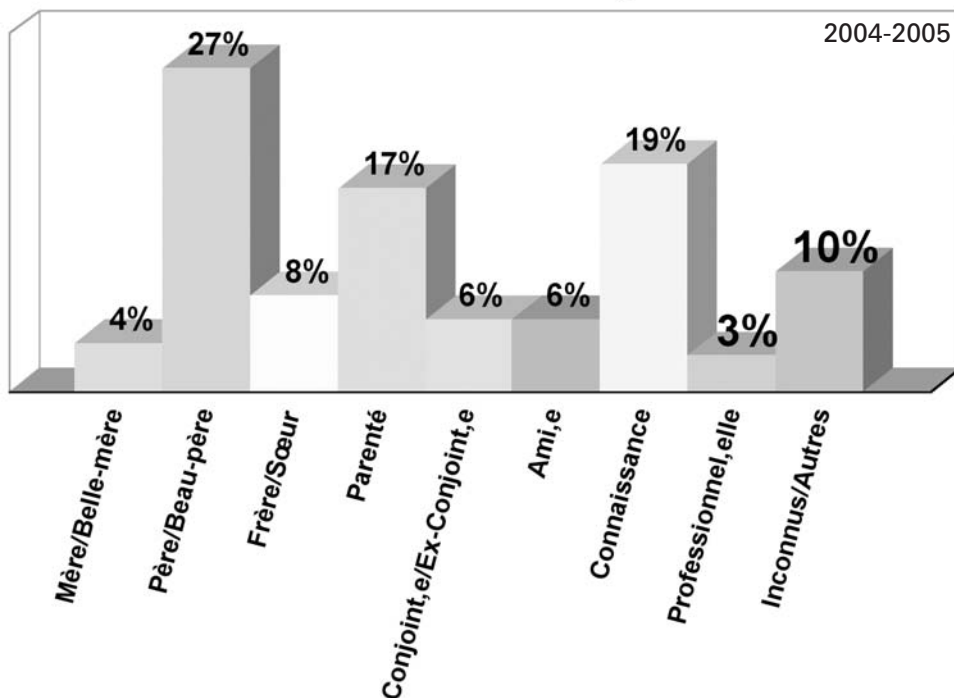
## La prévention : une priorité

Depuis une douzaine d'années, CPIVAS unit sensibilisation, prévention et intervention. Alors que nous savons que la majorité des victimes d'abus sexuel sont mineures au moment de l'agression et que les adolescentes et adolescents représentent le groupe d'âge le plus touché par la violence dans les relations amoureuses, nous jugeons nécessaire de développer des stratégies de prévention. Nous pensons qu'il est essentiel d'outiller les jeunes face à ces phénomènes. Dans une société où la violence prend de plus en plus de place, il est primordial de réduire la tolérance de la population et des victimes face à ce fléau et plus particulièrement, face aux abus sexuels et à la violence dans les relations

### Écart d'âge entre le moment de l'agression et de la demande d'aide



### Lien entre la victime et l'agresseur



amoureuses. Nous souhaitons amener les nouvelles générations à adopter des modèles relationnels plus respectueux visant à promouvoir l'établissement de rapports égaux entre les filles et les garçons. C'est pourquoi le volet préventif fait partie intégrante de notre mandat.

Depuis 1995, c'est plus de 11 000 jeunes qui ont bénéficié de nos activités de prévention. Nous avons élaboré le programme de prévention «**Clique sur toi**», qui réunit la prévention des abus sexuels et de la violence dans les relations amoureuses [voir encadré p.14].

Depuis 20 ans déjà, nous déployons des efforts constants afin de répondre à tous les besoins des personnes victimes d'agression sexuelle sur le territoire lavallois. Or les ressources financières insuffisantes nous limitent dans le développement de nos outils d'intervention. Il est primordial de pouvoir offrir de l'aide rapidement lorsqu'une victime ose dévoiler des agressions sexuelles; ne pas pouvoir le faire, c'est la retourner dans le silence dans lequel elle a trop longtemps été confinée. Il est important que les personnes responsables reconnaissent pleinement l'importance du traitement des dossiers des victimes. Une des façons les plus efficaces de le faire est de nous allouer des ressources financières significatives afin d'accorder aux victimes toute l'aide dont elles ont besoin.

En terminant, rappelons-nous que reconnaître la responsabilité des adultes dans notre société ne les rend pas tous coupables, au contraire. Serons-nous capables de prendre nos responsabilités de façon collective en acceptant d'entendre la souffrance de celles qui osent parler? Serons-nous capables de nous doter de moyens efficaces pour les aider? Pour une victime, cesser d'avoir honte ne se fait pas en cachette et dans le silence. Nous devons y croire comme société pour que la guérison soit enfin un processus pleinement libérateur et réparateur.

À CPIVAS, nous sommes là, comme les gardiennes du phare, diffusant sa lumière dans la nuit!

Source: Rapport annuel 2004-2005 du CPIVAS.

En décembre dernier, le CPIVAS lançait le programme de sensibilisation, de prévention et d'intervention « *Clique sur toi... Préviens la violence, les agressions sexuelles et reste branché!* », destiné aux jeunes du milieu scolaire. Le programme comporte sept volets:

1. Sensibilisation des professeurs et du personnel non-enseignant par le biais d'une rencontre ou d'un document distribué;
2. Formation offerte aux enseignants et intervenants intéressés;
3. Animations en classe au niveau secondaire III (l'animation est assurée par l'équipe de CPIVAS);
4. Sensibilisation des parents au moyen d'une lettre d'information;
5. Sensibilisation à l'autodéfense pour les enseignantes et les intervenantes;
6. Cours d'autodéfense pour les adolescentes;
7. Intervention auprès de victimes de l'école (une intervenante assure une présence support  $\frac{1}{2}$  journée à chaque deux semaines à environ 5 reprises).



Les objectifs de «Clique sur toi» sont d'identifier et de démystifier les différentes formes de violence dont l'abus sexuel, de sensibiliser à la problématique et à ses conséquences, de questionner les jeunes sur leur propre comportement, de briser les préjugés, de découvrir l'aide à apporter (victime/agresseur et personne violente), d'identifier différentes stratégies de prévention et de protection et de faire connaître les ressources.

Le volet Internet du programme est disponible au <[www.cliquesurtoi.com](http://www.cliquesurtoi.com)>



## Prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol: un guide de formation bientôt disponible!

L'Écho des femmes de la Petite Patrie a pu poursuivre son travail entrepris en 2000. En effet, grâce à une subvention de la Stratégie nationale de prévention du crime (SNPC), il a été possible de donner suite au document d'information paru en 2000 *Agression sexuelle et drogues du viol. Un phénomène méconnu* disponible au <<http://netfemmes.cdeacf.ca>>

Une formation sur la prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol a été offerte au printemps 2005 à une quarantaine d'intervenants du réseau et de divers organismes communautaires. Le guide de formation *Prévention des agressions sexuelles et les drogues du viol* sera disponible dans les prochaines semaines à la Bibliothèque nationale, au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), de même que sur le site Internet de NetFemmes au <[www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005\\_05\\_0001.pdf](http://www.bv.cdeacf.ca/documents/PDF/2005_05_0001.pdf)>

Ce guide a été conçu autant pour les intervenants que pour l'entourage afin de mieux comprendre la problématique, de se donner des outils pour faire de la prévention et pour offrir du support à la personne victime d'agression sexuelle et/ou des drogues du viol.

Source: **L'Écho des femmes de la Petite Patrie**  
6032, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2S 2L7  
Tél.: 514.277.7445 Téléc.: 514.277.1689  
&@ echodesfemmes@bellnet.ca

# Réflexions sur l'intervention du CVASM et des services d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel

Anne Haefflinger

étudiante, École de criminologie de Montréal

Dans le cadre d'un programme d'échange entre le Canada et la France, j'ai eu la chance de compléter mes études en victimologie à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Parallèlement à mes cours, j'ai réalisé un stage au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CVASM), dont la directrice, Deborah A. Trent, est la récipiendaire du Prix Plaidoyer-Victimes 2004.

L'objectif de mon stage était double: je souhaitais d'une part connaître les services offerts aux victimes d'agression à caractère sexuel et comprendre les principes de ce type d'intervention, et ce, à l'échelle du réseau des partenaires. Le CVASM, en tant que centre désigné et membre de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal m'offrait à cet égard une excellente occasion de côtoyer les principaux partenaires impliqués dans la problématique. D'autre part, à titre d'intervenante, je me suis jointe d'octobre 2004 à la fin avril 2005 à l'équipe de bénévoles assurant le fonctionnement de la ligne d'écoute d'urgence du CVASM.

Ainsi, après plus de six mois passés au CVASM, je repars avec une vision claire des services et de la philosophie d'intervention, un portrait exhaustif des difficultés rencontrées et des manques constatés, une meilleure conscience des besoins des victimes, et enrichie des rencontres avec des intervenantes et intervenants passionnés et généreux, dont le souci commun est d'améliorer constamment la qualité de leur intervention.

À partir des services offerts par le CVASM et de mes rencontres avec les organismes membres de la Table de concertation, je propose de présenter une synthèse des réflexions livrées par les intervenants, qui rejoignent celles des participants aux deux journées d'évaluation des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (2001), qui se sont tenues les 22 et 23 mars derniers.

## Préoccupations des intervenantes et intervenants

Les membres de la Table partagent à l'unanimité le constat d'un manque de financement, de même qu'une insuffisance des ressources et des services pour les personnes victimes: les femmes encore, car les listes d'attente sont partout trop longues, mais surtout les hommes, les enfants, et des clientèles spécifiques telles que les personnes handicapées et les personnes abusées par les thérapeutes [voir encadré p. 17]. Le manque de ressources disponibles pour aider les hommes ayant été victimes d'abus sexuels est criant, non seulement en termes de services directs mais également pour sensibiliser la population à cette problématique. Il semble que dénoncer la violence sexuelle est encore plus difficile pour les hommes que pour les femmes, car ils sont confrontés à de nombreux stéréotypes, mythes et préjugés. En outre, il ne faut pas voir cette aide en opposition à celle offerte aux femmes, car ce sont deux problématiques connexes. Le coordonnateur de CRIPHASE, Benoît St-Jean, souligne cependant que l'intervention auprès des hommes souffre d'un paradoxe: les ressources sont insuffisantes, mais lorsqu'elles existent, leur fréquentation est irrégulière. Cette contradiction provient du fait que les hommes sont difficiles à mobiliser puisque l'abus sexuel dans un tel contexte représente un immense tabou. Cela vient corroborer le fait que l'abus et l'agression sexuels envers les hommes comme envers les femmes se heurtent encore à des mentalités fermées et ne sont toujours pas pleinement considérés comme un problème social.

Une autre préoccupation dominante au sein des organismes communautaires, et plus spécifiquement au sein des CALACS, concerne l'intégration des femmes d'origine culturelle différente (immigrantes, Autochtones). En effet, les organismes prônant l'intervention féministe se questionnent sur leur identité: comment intégrer la réalité des femmes issues des communautés ethnoculturelles dans le discours féministe? De fait, le mouvement féministe a grandement été questionné ces dernières années, se faisant étiqueter de mouvement de femmes blanches occidentales. Le questionnement ne se pose pas uniquement en terme d'accès aux services, mais également en terme d'accès au pouvoir.

Les intervenantes déplorent également les multiples victimisations et la lourdeur des problématiques. La durée des thérapies offertes est insuffisante et le pronostic est malheureusement peu positif. En premier lieu, les victimes sont isolées socialement, culturellement et financièrement. Ensuite, une grande proportion des clients souffre de problèmes de santé mentale majeurs qui relèvent du domaine de la psychiatrie. Malheureusement, la prise en charge psychiatrique au Québec est insuffisante, les thérapeutes ne se sentent pas outillés pour assumer ces situations, n'ont pas le droit de prescrire des médicaments et, en même temps, ne peuvent laisser une personne sans suivi. Conjuguées à la précarité des conditions de travail, à laquelle s'ajoute l'insuffisance du financement, ces difficultés et ces manques de ressources génèrent nombre de frustrations parmi les intervenantes. Elles soulignent la difficulté de travailler avec ce sentiment d'impuissance, notant la possibilité d'être confrontés au traumatisme vicariant, d'où l'importance de la supervision et de la cohérence des équipes.

Finalement, l'ensemble des partenaires évoque la nécessité de poursuivre et d'intensifier, auprès de la population, la sensibilisation à la violence et à la victimisation sexuelle en particulier: l'objectif est de sensibiliser sans alimenter un sentiment paranoïaque, de témoigner de la forte prévalence des agressions entre proches comparativement à celles commises par des

inconnus. Par contre, une sensibilisation accrue entraîne un effet pervers, à savoir une hausse des demandes de services d'accompagnement et d'entraide, alors qu'ils sont insuffisants actuellement: il existe en effet des listes d'attente pour de simples rencontres d'informations!

## Les enjeux

Un des enjeux soulevés demeure dans l'échange et le partage des informations. En effet, la présence de nombreux partenaires dans le domaine de l'aide aux victimes représente un risque de morcellement des problématiques: la Table de concertation s'avère un bon outil afin de contrer cette possibilité.

Selon Deborah Trent, la question de la relève se pose également: la grande majorité des responsables d'organismes y œuvrent depuis de nombreuses années et les employés plus jeunes ne restent pas, notamment en raison des conditions de travail difficiles (salaires peu élevés en regard de la lourdeur de la tâche, incertitudes quant au renouvellement du financement, précarité d'emploi, etc.). Le risque est grand de perdre cette expertise accumulée au cours de plusieurs décennies. La formation des futurs responsables exigerait des ressources humaines et financières supplémentaires. Or le manque de financement devient de plus en plus criant...

L'enjeu central de la prise en charge des victimes d'agression sexuelle demeure,

toujours selon la directrice du CVASM, de proposer une intervention psychosociale la plus précoce possible. Pour ma part, j'ajouterais d'intensifier la sensibilisation des citoyens et des différents secteurs reliés à l'intervention auprès des victimes, chacun ayant sa propre culture organisationnelle, ses propres exigences et priorités: médecins, policiers, substituts du Procureur, juges, etc., afin d'enrayer à long terme toute forme de violence envers les femmes, les hommes et les enfants.

En terminant, j'ajouterais qu'au cours de ce stage j'ai été impressionnée par le professionnalisme et la considération dont fait preuve chaque intervenant, professionnel ou bénévole, et j'ai été à même d'évaluer l'immensité des besoins, du courage et de la dignité des personnes victimes.

## La Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal

Active depuis 1977, la Table regroupe une vingtaine de membres représentant les organismes et instances suivants:

- Association québécoise Plaidoyer-Victimes
- Bureau des substituts du Procureur général
- CALACS de l'Ouest de l'Île
- CAVAC de Montréal
- Centre de prévention des agressions de Montréal
- Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans l'enfance (CRIPHASE)
- Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal
- Clinique pour victimes d'agression sexuelle de l'Hôtel-Dieu
- Cour du Québec
- Direction de l'IVAC
- Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST)
- Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
- Mouvement contre le viol et l'inceste
- Section Agressions sexuelles du Service de police de la Ville de Montréal
- Trêve pour Elles inc.

La Table a publié en 2003-2004 un historique de ses 25 années d'existence intitulé *Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal: une histoire, des démarches et des réflexions.*

Pour information, contactez Nathalie Brault au 514.890.8100

## Le centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

*Bilingue*

**CSSS de Côte-des-Neiges,  
Métro et Parc Extension**  
1801, boul. de Maisonneuve Ouest,  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3H 1J9  
Du lundi au vendredi de  
8h00 à 17h00  
Tél.: 514.934.0354

*Anglophone*

**Hôpital général de Montréal**  
1650, av. Cedar  
Montréal (Québec) H3G 1A4  
Du lundi au vendredi de 17h00 à 8h00  
Fin de semaine et jours fériés:  
24 heures  
Tél.: 514.934.8090

## Les abus sexuels commis par des thérapeutes

### «La transgression de la frontière thérapeutique: amitié, amour, sexualité»

Un article d'Isabelle Boisclair M.A. (c) et Ivan Trofimoff M.A. (c) publié sur InfoSexoWeb et disponible au <[http://blaf.ntic.qc.ca/fr/articles/isabelle\\_boisclair2.shtml](http://blaf.ntic.qc.ca/fr/articles/isabelle_boisclair2.shtml)>

#### Résumé

Les relations amoureuses et sexuelles entre les thérapeutes et leur clientèle sont malsaines et abusives. Nombreuses sont les conséquences sur les victimes: perte de confiance face aux thérapies et aux thérapeutes, culpabilité, isolement, confusion sexuelle, envahissement émotif, etc. Plusieurs conséquences sont aussi remarquées chez les thérapeutes: anxiété, difficultés conjugales, poursuites judiciaires, etc. Il va sans dire que ces relations sont inacceptables dans le contexte d'une relation thérapeutique. Malheureusement, ces abus de différents

professionnels se produisent encore trop souvent. Les auteurs nous présentent dans un premier temps une perspective historique et actuelle des frontières thérapeutiques. Les multiples impacts négatifs (psychologiques, relationnels, légaux, sur la santé, sur l'environnement) sur la victime et les thérapeutes sont ensuite détaillés, et les aspects préventifs et réadaptatifs exposés. Les auteurs concluent par une discussion et une réflexion professionnelle sur la problématique de la «transgression des frontières thérapeutiques».

## Section Agressions sexuelles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - 10 ans déjà

**Yves Malo**

*lieutenant-déetective et superviseur des enquêtes,  
Section Agressions sexuelles du SPVM*



### Historique

C'est en juin 1995 que la «section Agressions» du Service de police de la CUM a vu le jour. À l'époque, cette escouade spécialisée était composée de 24 enquêteurs, 2 superviseurs, 2 analystes et 2 employés civils.

En 2005, l'escouade est composée de 32 enquêteurs, 3 superviseurs, 2 analystes et 3 employés civils. Cette unité est sous la responsabilité du commandant Pierre Leduc.

La Section Agressions sexuelles (SAS) a été créée pour répondre à un besoin réel qui existait à l'époque. En effet, tous s'entendaient pour dire que la clientèle victime avait des besoins très spécifiques et que les enquêteurs qui traitaient ces dossiers n'étaient pas vraiment préparés et formés à cette tâche.

Le Service de police s'attaqua à la tâche de créer une section spécialisée qui réponde aux attentes des victimes mais aussi aux besoins des partenaires.

### Sélection et formation

Suite à un processus de sélection très serré, les candidats devaient suivre et réussir une formation de deux semaines qui avait été soigneusement préparée par la section Formation du SPVM, de concert avec les partenaires des milieux médicaux, sociocommunautaires, judiciaires et policiers.

À cette époque, le SPCUM, aujourd'hui le SPVM, était pionnier dans le domaine.

Aujourd'hui, tous les enquêteurs de la province dans le domaine des agressions sexuelles doivent suivre et réussir une formation de trois semaines à l'École nationale de police du Québec. Cette formation est le résultat de l'évolution de la formation qui a été donnée en 1995 à Montréal.

Cette formation de base en crimes sexuels traite des sujets suivants:

- Les aspects juridiques de l'entente multisectorielle
- La loi d'accès aux documents
- La victimologie
- La preuve scientifique
- L'entrevue d'adulte
- L'entrevue d'enfant
- Les aspects médicaux
- Les mandats
- Les outils et stratégies d'enquête (SALVAC)<sup>1</sup>
- Le profil des agresseurs
- L'interrogatoire
- L'enquêteur et les relations humaines
- L'éthique
- Les partenaires sociojudiciaires

1- Le SALVAC (Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes) est une «banque informatisée canadienne de données [qui] permet aux enquêteurs de faire des liens avec des suspects grâce aux signatures comportementales des criminels». Source: *L'heure juste*, 11 (6), 29 juin 2004, p. 2.

À cette formation de base s'ajoute une formation complémentaire de deux semaines en « entrevue filmée de suspect ».

En complément à cette formation très spécialisée, les enquêteurs de la SAS doivent posséder des qualités personnelles qui leur permettent de bien interagir avec la clientèle. Le professionnalisme, l'empathie et le jugement ne sont que quelques-unes des qualités essentielles pour être une ou un bon enquêteur à la SAS.

Notre approche est basée sur le service à la clientèle et le support aux victimes.

## Mission et statistiques

Au cours des dernières années, de nouveaux mandats furent confiés à la section. Le suivi des prédateurs sexuels et le registre national des délinquants sexuels sont des dossiers qui font l'objet d'une attention très particulière à la SAS.

Notre section a collaboré de très près, avec la DPJ et le Bureau du substitut du Procureur général du Québec, à la mise en œuvre d'une structure de coopération dans le cadre de l'entente multisectorielle. Cette entente vise à établir une procédure d'intervention dans les cas d'abus sexuels et physiques sur les enfants.

Nous avons aussi participé, de concert avec les tribunaux, à la mise en œuvre et à l'alimentation de la banque nationale de données génétiques, dans les cas de crimes sexuels.

Pour sa première année complète d'activité en 1996, notre section a traité 1383 dossiers d'enquête. En 2004, nous en avons traité près de 1800.

Pour toutes informations sur les services offerts par la SAS, vous pouvez entrer en communication avec la section au 514.280.8502.

# L'autorisation d'une poursuite criminelle par un substitut du Procureur général

**Me Mileyne Grégoire**  
*substitut du Procureur général*

## Quelques notions générales

**A** lors qu'il appartient aux policiers d'enquêter au sujet d'une plainte relative à la commission d'un crime, le Procureur général est celui qui généralement prendra ensuite le relais pour décider d'intenter ou pas une poursuite criminelle contre un délinquant.

Au Québec, le Procureur général est aussi ministre de la Justice. En pratique, ce dernier désigne des avocats qui agissent à titre de substituts du Procureur général et qui sont investis des pouvoirs dévolus au Procureur général.

Une poursuite de nature criminelle est donc assumée concrètement par un substitut du Procureur général (ci-après nommé substitut). Une fois cette décision prise d'intenter une poursuite (ou de porter des accusations criminelles), le mandat du substitut consiste essentiellement à présenter devant les tribunaux les éléments de preuve disponibles susceptibles d'établir la vérité relativement au crime reproché.

## Le rôle d'un substitut du Procureur général

D'entrée de jeu, précisons qu'un substitut ne jouit d'aucun statut particulier devant les tribunaux. Il s'acquitte d'un devoir public en tant que représentant de la collectivité et représentant de la justice. Ce qui par le fait même l'empêche de prendre partie pour le plaignant (victime alléguée) ou d'autres témoins impliqués dans le processus judiciaire.

Le substitut est un officier de justice dont le devoir de neutralité et le rôle sont fort bien décrits à l'article 9 du chapitre IX du code de déontologie professionnelle des avocats, qui se lit comme suit:

« L'avocat engagé comme procureur de la Couronne ne doit pas simplement rechercher une condamnation, mais doit présenter au tribunal toute la preuve disponible et pertinente au crime imputé, pour que justice soit faite (...) L'avocat de la poursuite est investi de fonctions publiques assorties de larges pouvoirs discrétionnaires, il doit en conséquence agir de façon sereine et juste (...) » (Nous soulignons).

Dans le cadre de l'exercice de son rôle de poursuivant, le substitut est donc doté d'un pouvoir discrétionnaire considérable. Ce pouvoir doit s'exercer en s'inspirant notamment des règles conçues à son intention qui se retrouvent aux **Politiques de poursuites et directives du Procureur général**.

Il importe de souligner que ces règles ont été conçues afin d'aider les substituts à appliquer leur discrétion « d'une manière juste, équitable, cohérente et dans une perspective de continuité et d'uniformité<sup>1</sup> » (Nous soulignons).

1- Politiques de poursuite et directives du Procureur général, partie I, page 1.

## L'autorisation d'une poursuite criminelle

L'une des fonctions premières d'un substitut est celle d'autoriser une poursuite criminelle (ou de porter des accusations criminelles). Cette tâche complexe doit être acquittée de façon circonspecte et très rigoureuse.

Certaines des règles prévues aux Politiques de poursuite et directives du Procureur général visent spécialement cette fonction. Il s'agit de l'énoncé de principe relatif à la décision de poursuivre ainsi que de la directive intitulée «Autorisation de la dénonciation ou dépôt de l'acte d'accusation» (Acc-3). L'énoncé de principe précise comme élément pertinent que:

«La décision d'autoriser une poursuite ou de déposer un acte d'accusation est de loin la plus importante que prend le substitut du Procureur général car une mauvaise décision à cette étape peut miner la confiance du public dans le système de justice pénale et être lourde de conséquences pour les citoyens en cause<sup>2</sup>» (Nous soulignons).

Il est également prévu à la directive Acc-3 [voir encadré] que la décision du substitut d'autoriser une accusation criminelle doit être prise après avoir examiné soigneuse-

ment l'ensemble de la preuve soumise par les policiers-enquêteurs en appliquant:

- 1<sup>èrement</sup> les critères relatifs à la suffisance de la preuve, ainsi que
- 2<sup>èmement</sup> les critères concernant l'opportunité de poursuivre.

La première catégorie de critères (portant sur la suffisance de preuve) implique des considérations de nature plutôt technique et juridique. Quant à la deuxième catégorie de critères (relatifs à l'opportunité de poursuivre), elle fait intervenir l'examen d'une série de facteurs questionnant l'incidence d'une poursuite dans l'intérêt public. Ces facteurs (non exhaustifs) s'énumèrent ainsi:

- a) le caractère technique de l'infraction;
- b) les circonstances particulières de l'infraction;
- c) la peine qui pourrait être imposée;
- d) le temps écoulé depuis la commission de l'infraction;
- e) l'âge du prévenu, son état et ses antécédents;
- f) l'effet d'une poursuite sur l'ordre public;
- g) le caractère désuet de la disposition législative qui prévoit l'infraction;
- h) l'existence d'une solution de rechange valable;
- i) la fréquence de la commission de l'infraction et le besoin de dissuasion.

## La rencontre du plaignant-victime

Bien qu'à ce jour aucune directive n'impose au substitut une rencontre préliminaire avec un plaignant d'âge adulte qui allègue être victime d'un crime, la pratique déjà en place et généralement suivie est de rencontrer ce plaignant, à tout le moins avant qu'il rende témoignage à la cour.

Il apparaît également souhaitable et utile, dans certains cas particuliers, de favoriser une rencontre avec une victime alléguée préalablement à la décision d'autoriser une accusation criminelle. Non seulement cette rencontre permettra parfois d'approfondir les circonstances entourant la commission du crime reproché, mais elle pourra aussi assurer la bonne compréhension du processus judiciaire.

En résumé, la décision d'intenter une poursuite criminelle doit être prise en tenant compte, pour chaque cas d'espèce, des multiples intérêts en présence: autant ceux de la société que ceux du plaignant-victime et du délinquant. Aussi, cette décision doit toujours se prendre dans une atmosphère dénuée de passion, afin qu'elle soit la plus objective possible, mais qu'elle soit aussi empreinte de compréhension et d'humanisme.

### Accusation - Autorisation de la dénonciation ou dépôt de l'acte d'accusation

En vigueur le 1986-05-30

Révisée le 1995-02-23 / 2004-09-08

P.-V. No 91-06 / 95-01 / 04-04

Référence: Article 4 de la Loi sur les substituts du Procureur général

Renvoi: Directives Nos ACC-2, ACC-4, ACC-5, DRO-1, INF-1

### La décision du substitut

1. [Critères appliqués] - La décision du substitut d'autoriser une dénonciation ou de déposer un acte d'accusation doit être prise après examen du rapport d'enquête, en considérant l'application des deux catégories de critères qui suivent:
  - a) critères relatifs à la suffisance de la preuve;
  - b) critères relatifs à l'opportunité de poursuivre.

2- Politiques de poursuite et directives du Procureur général, partie I, page 1.

### Critères relatifs à la suffisance de la preuve

2. [Doute raisonnable] - Le substitut n'a pas à remplacer le tribunal et à faire bénéficier le prévenu du doute raisonnable.
  3. [Conviction de la culpabilité du prévenu] - Le substitut doit, après avoir examiné toute la preuve, y compris celle qui pourrait soutenir certains moyens de défense, être moralement convaincu qu'une infraction a été commise et que c'est le prévenu qui l'a commise et être raisonnablement convaincu de pouvoir établir la culpabilité du prévenu.
  4. [Déclaration extrajudiciaire] - Lorsque la preuve déterminante disponible repose essentiellement sur la déclaration extrajudiciaire du prévenu, le substitut doit être raisonnablement convaincu de pouvoir établir son admissibilité en regard des critères développés par la jurisprudence en semblable matière.
  5. [Faits soumis par la défense] - Pour prendre sa décision, le substitut ne peut refuser de considérer des faits pertinents et crédibles soumis à son attention par l'avocat de la défense. Cependant, en ce cas, il doit informer de ces faits l'enquêteur commis au dossier et lui demander, le cas échéant, d'effectuer les vérifications qui s'imposent.
- a) le caractère technique de l'infraction (principe « de minimis »);
  - b) les circonstances particulières de l'infraction;
  - c) la peine qui pourrait être imposée;
  - d) le temps écoulé depuis la commission de l'infraction;
  - e) l'âge du prévenu, son état et ses antécédents;
  - f) l'effet d'une poursuite sur l'ordre public;
  - g) le caractère désuet de la disposition législative qui prévoit l'infraction;
  - h) l'existence d'une solution de rechange valable;
  - i) la fréquence de la commission de l'infraction et le besoin de dissuasion.
8. [Recours aux articles 810.1 et 810.2 C.cr.] – Dans tous les cas où le substitut considère que la preuve est insuffisante pour établir devant le tribunal la commission d'une infraction au Code criminel mais qu'il existe des motifs raisonnables de craindre soit que des personnes âgées de moins de quatorze ans seront victimes d'une infraction à caractère sexuel (810.1 C.cr.) ou que des personnes seront victimes de sévices graves (810.2 C.cr.), le substitut doit vérifier l'opportunité de recourir à l'une ou l'autre de ces dispositions. Le cas échéant, ce substitut assume la conduite du dossier devant la cour.

### Critères relatifs à l'opportunité de poursuivre

6. [Décision sur l'opportunité] - Lorsque le substitut considère que la preuve est suffisante pour intenter une poursuite, il doit autoriser le dépôt de la dénonciation ou déposer l'accusation à moins qu'il juge inopportun de le faire, dans l'intérêt public:
  - a) soit en considération des facteurs énumérés au paragraphe 7;
  - b) soit en raison de l'application du «Programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes».
7. [Facteurs à considérer] - Au moment de décider de l'opportunité de poursuivre, le substitut peut prendre en considération, entre autres facteurs, ceux qui suivent:
  9. [Responsabilité de la décision] - En vertu de l'article 4 de la loi qui le régit, le substitut a pour devoir et fonction d'autoriser les poursuites. C'est à lui seul qu'incombe la responsabilité des décisions en cette matière, lorsqu'un rapport d'enquête lui est soumis pour examen. Toutefois, il y a lieu que le substitut informe l'enquêteur de sa décision.
  10. [Intervention du substitut en chef] - Lorsque l'enquêteur exprime son désaccord avec la décision qui a été prise, le substitut le réfère au substitut en chef qui prendra la décision qu'il jugera appropriée.

### La révision de la décision du substitut à la demande de l'enquêteur



## Parcours et obstacles dans le système judiciaire: une recherche action dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Rapport de recherche réalisé en novembre 2004 par Chantale Robitaille (Regroupement québécois des CALACS) et Danièle Tessier (Mouvement contre le viol et l'inceste), en collaboration avec Valérie Vanasse (UQAM) et produit par le Regroupement québécois des CALACS.

### Pour information:

Regroupement québécois des CALACS  
Tél.: 514.529.5252  
@ rcalacs@qc.aira.com

# La violence envers les femmes handicapées

Isabelle Daigle

CALACS de Victoriaville

La violence vécue par les femmes handicapées peut prendre plusieurs formes. Ne pas changer ses vêtements ou ses draps lorsqu'ils sont souillés, violer son espace ou sa vie privée au moment de lui donner le bain, de faire sa toilette ou de lui prodiguer des soins intimes, lui retirer ou la menacer de lui retirer son fauteuil roulant, son appareil auditif ou tout autre accessoire fonctionnel sont des violences insoutenables.

Au Québec, selon les données de l'Office des personnes handicapées, en 2005, 1 191 950 personnes vivent avec une incapacité et 655 075 d'entre elles sont des femmes. Parmi celles-ci, 262 030 ont vécu au moins une agression à caractère sexuel.

En effet, une étude réalisée par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada révèle que 40 % des femmes handicapées avaient été violées, agressées ou violentées au moins une fois au cours de leur vie<sup>1</sup>. D'autres recherches avancent que les femmes handicapées sont près de deux fois plus susceptibles d'être victimes d'agression et d'exploitation sexuelles que les femmes qui n'ont pas d'incapacité<sup>2</sup>.

À première vue, ces quelques données peuvent heurter les préjugés qu'entretiennent encore plusieurs personnes à l'effet que les femmes handicapées ne subissent pas d'agression à caractère sexuel. Par contre, si l'on considère qu'une agression est avant tout un acte de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers des femmes et des enfants<sup>3</sup>, on comprend mieux que les agresseurs qui recherchent la vulnérabilité pour agresser voient les femmes handicapées comme des « proies faciles ».

La majorité des agressions envers les femmes handicapées sont commises par des personnes responsables de leur fournir des services de base et des soins de santé. Bon nombre d'agressions ont lieu dans un contexte institutionnel ou thérapeutique. Bien qu'il ne faille pas minimiser la violence qui règne dans les milieux institutionnels, il faut aussi tenir compte du fait que les pratiques découlant de la désinstitutionalisation favorisent souvent l'émergence de lieux où les femmes handicapées qui subissent de la violence se retrouvent encore plus isolées et sans accès à des ressources adaptées.

## Facteurs de vulnérabilité

Plusieurs facteurs font en sorte que les femmes handicapées sont davantage vulnérables à la violence sexuelle. Les personnes qui n'ont pas d'incapacité se croient supérieures aux personnes handicapées. Cette croyance leur permet donc d'exercer une certaine forme de pouvoir sur elles. De plus, certains mythes et préjugés à l'effet que les femmes handicapées ne souffrent pas des agressions qu'elles subissent et la conception de la femme handicapée comme étant un être asexué contribuent à leur victimisation.

La pauvreté et le sous-emploi sont également des facteurs qui occasionnent une importante dépendance envers les soignants, les membres de la famille et les conjoints et limitent

ainsi l'accès des personnes handicapées aux ressources. En effet, 41 % des personnes avec incapacité vivent sous le seuil du faible revenu alors que ce taux est de 21 % pour les personnes sans incapacité<sup>4</sup>.

L'isolement social et l'exclusion systémique, sous toutes leurs formes, contribuent au taux élevé de violence envers les femmes (écoles spéciales, emplois spéciaux, transport spéciaux, accès limité aux services et installations de la collectivité). Dans cette optique, l'absence d'éducation sexuelle fait en sorte que la femme, dans un contexte de soins par exemple, peut avoir de la difficulté à discriminer les comportements sexuels inappropriés<sup>5</sup>.

## Obstacles à la dénonciation

Les femmes handicapées ont de la difficulté à dévoiler les agressions à caractère sexuel qu'elles subissent pour les mêmes raisons que les autres victimes (peur des représailles, honte, sentiment de culpabilité, etc.), mais en raison de leurs conditions de vie, leurs craintes peuvent se révéler plus grandes.

La peur est l'un des principaux obstacles à la dénonciation. Compte tenu qu'en général on accorde davantage de crédibilité aux soignants qu'aux femmes elles-mêmes, les femmes ont peur de ne pas être crues. Dans le cas où le conjoint est l'agresseur, les femmes redoutent de perdre leur relation principale, leur domicile, leurs enfants, leur soutien financier, en plus de craindre d'être placées en institution et d'être forcées à prendre des médicaments.

En raison de l'accès limité à du matériel d'éducation publique concernant les services communautaires et d'urgence et concernant leurs droits, les femmes handicapées ont peu de connaissance des ressources à leur disposition. D'ailleurs, lorsqu'elles veulent échapper à une situation de violence, quelle qu'elle soit, elles

1- McLeod et associées, 1992.

2- *Responding to the Abuse of People with Disabilities*. Advocacy Resource Centre for the Handicapped (ARCH), 1990.

3- Regroupement québécois des CALACS, 2001.

4- Ministère de la santé et des services sociaux, 2001.

5- Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995.

ont rarement un milieu sûr et accessible où se réfugier. En outre, la situation géographique peut amplifier la rareté de ressources. Les milieux ruraux et les réserves offrent peu de services essentiels d'urgence à l'intention des femmes, et encore moins à l'intention des femmes handicapées.

La vie en institution crée des obstacles supplémentaires à la dénonciation des mauvais traitements, incluant les agressions à caractère sexuel. L'isolement, la loi du silence, l'utilisation de la médication comme moyen de contrôle, le fait que les résidents ne puissent pas communiquer avec l'extérieur sans l'entremise des intervenants, les messages souvent contradictoires et la lourdeur des structures bureaucratiques découragent les femmes à briser le silence<sup>6</sup>.

## Notre responsabilité sociale

En tant qu'individu faisant partie d'une société et comme membre d'une organisation, il nous est possible de poser des actions concrètes afin de faire la différence.

S'impliquer dans un processus de changements systémiques au plan sociétal en ce qui a trait à l'inclusion, au soutien, à l'éducation et à la réforme du système judiciaire en faveur des femmes handicapées, favoriser la mise en place de mesures préventives au niveau de l'éducation et des outils pour déceler les mauvais traitements, et diriger les femmes vers des ressources adéquates s'avèrent des moyens pertinents pour y parvenir.

Comme organisation, il est possible de prévoir dans notre budget un fonds d'accès des personnes handicapées à l'information, à la communication et à l'accessibilité architecturale. Dans cette perspective, afin de mieux cibler les actions à poser, il s'avère primordial de collaborer avec les femmes handicapées et avec les ressources pour personnes handicapées plutôt que de parler en leur nom ou encore de se limiter à un rôle de dispensateur de services.

Bon nombre de ces actions sont faciles à poser à peu de frais, d'autres exigent davantage de planification et de ressources financières. Heureusement, nous n'avons pas à tout réinventer. De nombreux intervenants des secteurs de la santé, des services sociaux et des services à l'intention des femmes ont déjà mis sur pied des initiatives et partenariats efficaces. Ils peuvent offrir des renseignements précieux à mesure que vous mettez en place vos propres initiatives dans le domaine<sup>7</sup>.

6- Guay et Pâquet-Deehy, 1998.

7- British Columbia Institute against family violence, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Éducation Wife Assault et Réseau Canadien de la Santé, 2001.

## Le tabou des tabous

**Karol O'Brien et Suzie Bordeleau**  
*Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (GIVCL)*

Parler de violence sexuelle c'est parler de femmes et d'hommes, d'agressions sexuelles, d'inceste, de cauchemars, de souvenirs, d'images, d'odeurs. Nous pouvons toutes et tous

nous fabriquer des images à partir de ces gestes, ces mots, ces cris. Mais quelles sont les images qui nous viennent en tête quand on parle de lesbiennes? Plus souvent qu'autrement, ce sont des images pornographiques, celles qui alimentent l'imaginaire masculin. Mais qu'en est-il, dans la réalité, des lesbiennes qui sont victimes de cette violence sexuelle? Loin des plaisirs nocturnes et des fantasmes masculins, ce sont les pleurs, les cris de douleurs et la peur qui se traduisent dans le visage anonyme de ces femmes.

## La Maison des femmes sourdes de Montréal

2348, rue Jean-Talon Est, Bureau 407  
Montréal (Québec) H2E 1V7  
Tél.: 514.255.5680  
Télec.: 514.255.3770  
@ mfsm@cam.org  
<www.mfsm.org>

### Services offerts :

- Service d'écoute, de référence, d'accueil et d'information.
- Intervention individuelle et de groupe pour femmes sourdes.
- Café-rencontres et ateliers.
- Accompagnements, centre de documentation adapté.
- Équipe mobile (avec équipement adapté).
- Soutien et accompagnement des femmes sourdes victimes de violence conjugale dans toutes les démarches.
- Sensibilisation et information dans la communauté.



**GIVCL**  
C.P. 47577, C.O.P. Plateau Mont-Royal  
Montréal (Québec) H2H 2S8  
Tél.: 514.526.2452  
Télec.: 514.526.3570  
@ givcl@qc.aira.com  
<www.givcl.qc.ca>

Il est difficile de concevoir que l'agression sexuelle dans les couples de lesbiennes soit possible. L'imaginaire collectif par rapport aux lesbiennes en est un où deux femmes sont douces et tendres l'une envers l'autre. Cette réalité est vécue par la majorité, mais une autre réalité cachée et tue est celle des coups, des cris. Nous faisons toujours référence aux agressions sexuelles comme étant un acte hétérosexuel, en conséquence les lesbiennes ne se reconnaissent pas dans cette définition.

Mais encore faudrait-il que la communauté lesbienne reconnaisse qu'il y a un problème de violence au sein même de celle-ci. Or, le pas à franchir pour dire qu'il y a de la violence sexuelle est de taille. Déjà les lesbiennes victimes de violence conjugale ont de la difficulté à aller chercher de l'aide, à bénéficier de services adéquats et de qualité. Comment alors parler d'agression sexuelle? À qui? Et est-ce qu'on va les croire?

### **Qu'est-ce qu'on en sait et comment intervenir?**

À notre connaissance, il n'existe qu'un livre sur le sujet, publié en 2002, *Woman-to-Woman Sexual Violence: Does She Call it Rape?*, de Lori B. Girshick. La majorité des lesbiennes ayant participé à la recherche de Girshick ont mentionné qu'elles avaient été agressées sexuellement par leur conjointe.

Rarement les lesbiennes demandent de l'aide ou utilisent les services d'aide pour les victimes d'agression sexuelle et les réseaux plus officiels comme les CLSC. Elles hésitent à dénoncer cette situation par crainte de ne pas être crues, d'être obligées de dévoiler leur orientation sexuelle et donc de faire face à la possibilité d'être confrontées à l'homophobie de l'intervenante ou de l'intervenant.

L'homophobie est ainsi souvent un obstacle de taille qui amène des lesbiennes à taire leur réalité et qui fait en sorte qu'elles ne peuvent profiter pleinement de l'intervention et du soutien offerts. Par ailleurs, comme cette problématique est encore peu connue, l'intervention prônée est celle

adaptée en fait pour les femmes hétérosexuelles. Le constat, fait par plusieurs intervenantes et la plupart des lesbiennes utilisant leurs services, est que cette intervention ne correspond pas aux besoins des lesbiennes. Pour être en mesure de les accueillir, les intervenantes ont besoin non seulement d'ouverture et d'informations, mais également d'outils qui leur permettent d'intégrer la réalité des lesbiennes à leur approche et à leur intervention.

Nous croyons que plus les services seront adaptés, plus grandes seront les chances que les lesbiennes les utilisent.

Pour les lesbiennes violentées, qui font partie de réseaux restreints et interreliés, la question de l'anonymat est cruciale. Parce que les agresseuses sont aussi des femmes, les intervenantes peuvent être moins vigilantes. Il arrive aussi que ces partenaires connaissent le réseau des maisons d'hébergement; il peut donc s'avérer nécessaire de mettre en place des stratégies particulières pour éviter qu'une telle partenaire puisse ainsi retracer sa conjointe.

Enfin, la honte est un autre important obstacle à franchir avant de pouvoir aller chercher de l'aide. Les lesbiennes utilisant nos services mentionnent que jamais elles n'auraient pu s'imaginer être victimes de violence conjugale, encore moins de violence sexuelle.

### **Modèle d'intervention privilégié**

Formé en mars 1995 et incorporé en 1996, le Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (GIVCL) intervient auprès des lesbiennes vivant dans un contexte de violence conjugale, offre de la formation sur la problématique et poursuit des recherches pour mieux comprendre ce phénomène.

Le modèle privilégié par le GIVCL est l'intervention féministe parce que la violence est définie comme étant une prise de pouvoir d'une personne sur une autre personne. Les objectifs visés par cette

intervention sont, entre autres, de stimuler l'entraide, le soutien et la solidarité entre femmes et de redonner du pouvoir à la victime. Cela permet également de situer la violence dans un contexte social.

L'isolement est l'une des caractéristiques d'une situation de violence conjugale; de plus, les lesbiennes se retrouvent souvent sans le soutien de leur famille, de leurs collègues et peuvent se sentir étrangères aux services offerts par les institutions.

Pour être efficace, l'intervention doit être souple et tenir compte du contexte particulier dans lequel vivent les lesbiennes. Il est probable qu'elles divulguent cette violence pour la première fois. L'importance d'être crues est primordiale, autant que celle de se sentir en sécurité et non d'être jugées.

Pour aider les lesbiennes, il y a des choses très simples qui peuvent être faites. Démontrez l'ouverture de votre ressource (lesbian friendly) en collant un petit drapeau arc-en-ciel dans votre porte d'entrée et mettez une affiche dans votre salle d'attente, modifiez vos questionnaires d'accueil pour y inclure «conjointe», ayez des textes, des dépliants qui parlent d'elles, dans lesquels elles peuvent se retrouver. L'impact de ces petits gestes est immense. Le message envoyé ici est: «Nous accueillons et respectons toutes les personnes, peu importe leur orientation sexuelle».

Il faut également tenir compte du fait que des personnes à l'intérieur du système judiciaire sont homophobes et le fait de vouloir porter plainte, c'est d'être confrontée au stress du «coming out» multiple. Ce qui implique de nommer ouvertement son lesbianisme aux policiers, au procureur ainsi qu'au juge. Régulièrement, les victimes qui nous contactent disent ne pas avoir été crues, que la violence a été minimisée, que les policiers n'ont pas voulu retenir la plainte, etc.

Finalement, comme les victimes ont été tenues à l'écart de leur propre communauté lesbienne par leur agresseuse, il faut remettre en contexte l'importance et le rôle de celle-ci dans leur vie. L'intervention

doit également viser la réintégration de leur communauté. Pour ce faire, ayez une liste des différents organismes qui offrent des services aux lesbiennes.

Une autre de nos grandes préoccupations a trait aux agresseurs. Actuellement, il n'existe pas de services spécifiques pour elles. En fait, les différents systèmes (sociaux, juridiques, légaux) impliqués dans les questions de violence conjugale et sexuelle ne sont pas adaptés pour les recevoir. Autant les victimes peuvent souffrir de la méconnaissance et de l'homophobie des systèmes, autant les agresseurs les utilisent pour continuer à

agresser. Elles ressentent une certaine puissance du fait que rarement les victimes vont déposer une plainte contre elles, que la police ignore comment intervenir dans ce type d'agression, que les ressources pour femmes sont conçues pour les victimes hétérosexuelles. Mais aussi du fait que la communauté lesbienne ne les dénoncent pas: plusieurs agresseurs continuent donc à agresser dans la plus grande impunité.

D'une part nous devons recevoir et aider les victimes, d'autre part nous devons nous interroger sur la manière d'aider ces agresseurs. Cette situation est très préoc-

cupante et le GIVCL entend mettre sur pied un service pour ces dernières. Nous venons de compléter le programme d'intervention pour les groupes destinés aux lesbiennes agresseurs et attendons les ressources supplémentaires pour pouvoir embaucher d'autres intervenantes lesbiennes afin de démarrer le service.

Finalement, ce que nous souhaitons, c'est que toutes les ressources disponibles réalisent l'importance d'adapter leurs services pour accueillir les lesbiennes, tout en tenant compte de leurs différences et de leur réalité.

BORDELEAU, S. & O'BRIEN, K. (2003). «La violence conjugale chez les lesbiennes: L'expérience d'un groupe communautaire québécois», in *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, Waterloo, 22 (2), automne 2003.

GIRSHICK, LORI B. (2002). *Woman-to-Woman Sexual Violence: Does She Call it Rape?* Northeastern University Press, Series: The Northeastern Series of Gender, Crime, and Law.

HART, B. (1986). «Lesbian Battering: an Examination», in LOBEL, K. (Ed.). *Naming the Violence: Speaking Out About Lesbian Battering*. Seattle, Washington: Seal Press.

RENZETTI, C. M. (1992). *Violent Betrayal: Partner Abuse in Lesbian Relationships*. London: SAGE Publications inc.

RISTOCK, J. L. (2002). *No More Secrets: Violence in Lesbian Relationships*. New York: Routledge.

TAYLOR, J. & CHANDLER, T. (1995). *Lesbians Talk: Violent Relationships*. London: Scarlett Press.

O'BRIEN, K. & PICARD, L. (1995). «Les lesbiennes aussi tombent dans les bleues...», in *Dossier violence conjugale Revue Treize*, Montréal, 12 (2).

## Les enjeux de l'intervention auprès des femmes immigrantes et réfugiées dans un contexte de violence sexuelle

Rita Acosta

*Mouvement contre le viol et l'inceste*

Ce document se veut surtout une réflexion sur l'intervention auprès de femmes ayant vécu une violence extrême et une souffrance sans précédent. La violence sexiste et les rapports d'inégalité hommes/femmes peuvent se manifester de façons différentes, tant au Canada que dans tout autre pays. Ainsi, il est important de comprendre que ces deux éléments sont l'apanage d'un contexte tant politique qu'historique et ce, afin de ne pas réduire toutes les différences au relativisme culturel. Le patriarcat peut prendre des formes différentes dans différents pays, mais il se juxtapose et traverse toujours les classes sociales, races et ethnicités et très souvent se conjugue avec un contexte de colonisation et d'impérialisme.

Dans un contexte d'intervention ethnoculturelle, il est essentiel de comprendre l'importance qu'une femme immigrante ou réfugiée attribue à son identité et comment cette identité est déterminée par son groupe d'appartenance, contrairement au contexte nord-américain où l'on attribue une plus grande importance à l'individualité et à la réussite personnelle.

Dans bon nombre de communautés, les individus se définissent à travers la famille, les traditions et le rôle social qu'ils ou elles jouent au cœur de cette famille. Pour les femmes, ce rôle social a préséance sur l'intérêt personnel ou les sentiments. Le maintien de la cohésion et de l'harmonie familiale, comme c'est par ailleurs le cas au Canada, est encore

et avant tout la responsabilité de la femme.

Plusieurs facteurs empêchent les femmes immigrantes et réfugiées de demander justice, tant dans leurs pays d'origine qu'au Canada. En situation de violence sexuelle, elles savent bien qu'elles seront responsabilisées pour avoir brisé le noyau familial. Ailleurs comme ici, ce ne sont pas les hommes ou les maris abusifs qu'on responsabilisera pour cette violence. Dans bien des cas, faire face à l'ostracisme de la famille ou de la communauté est extrêmement difficile, voire quasi impensable pour une femme immigrante ou réfugiée et ce, même si sa survie en dépend.

De plus, la crainte du racisme systémique de l'État est aussi une réalité qui empêche les femmes immigrantes et réfugiées de porter plainte, comme l'expérience des nos consœurs autochtones nous l'a démontré.

## Viols en temps de guerre

*«La sanction politique manifestée du viol le transforme encore davantage d'un acte criminel isolé en un acte normatif de contrôle social exécuté au nom d'une collectivité dans le but de détruire l'opposition politique à travers une action de guerre psychologique»*

Aron Corne Furland  
& Zelwer, 1991

Le viol en contexte de guerre est une stratégie militaire. L'objectif principal de cette stratégie est d'affaiblir et de détruire le pouvoir de l'ennemi. Le viol ne vise pas seulement la femme, mais aussi et surtout son groupe social d'appartenance. Le viol des femmes est l'arme utilisée pour atteindre l'honneur, la masculinité des hommes du groupe visé. Le viol devient l'emblème de la victoire du gagnant en même temps que celui de la honte du perdant. Dans bien des cas, la femme sera rejetée par la famille et/ou la communauté et ainsi doublement victimisée.

En intervention, il faudra considérer le traumatisme additionnel de ces femmes qui laissent derrière elles leurs familles, parfois leurs enfants. Témoins ou victimes de toutes sortes d'atrocités, elles tentent de survivre en trouvant refuge dans le pays d'accueil.

## Quel genre d'intervention ?

Il est important de comprendre le parcours des femmes demandeuses d'asile, issues de pays où la violence envers les femmes est cautionnée par l'indifférence, la négligence, voire même la corruption de l'État, et où les droits des femmes sont inexistantes. Quand elles arrivent, les femmes réfugiées peuvent-elles exprimer une demande d'aide claire en rapport avec la violence subie au même titre qu'une femme d'ici pourrait le faire? Peuvent-elles placer une demande tel qu'il est requis de le faire dans nos institutions de services sociaux? Cette éventualité est peu probable dans plusieurs cas.

Les approches spécifiques d'intervention en matière d'agression sexuelle sont-elles pertinentes ou adéquates pour les femmes demandeuses d'asile? Nous avons normalisé nos approches en intervention afin de répondre à des demandes qui tiennent compte de la réalité des femmes d'ici. En contexte interculturel et d'intervention en violence, nous sommes confrontées à des besoins de toute sortes. Les femmes que l'on rencontre font face à des deuils (pays, famille, biens, etc.); elles ont à comprendre le fonctionnement des services et à s'adapter au pays d'accueil.

Face aux demandes de femmes réfugiées, nous sommes confrontées à nos valeurs et

à nos pratiques; les femmes réfugiées, elles, sont confrontées à un système social différent et surtout à un système où l'État est dispensateur de services (elles qui, en revanche, ont appris à se méfier de l'État).

Dans nos interventions, il faut aller plus loin que notre volonté d'ouverture d'esprit et d'attitudes positives. Il faut inscrire à l'ordre du jour une réflexion interculturelle qui tienne compte de la place de la femme dans son pays d'origine et de la transformation de son rôle dans la société d'accueil.

De plus, les femmes auprès de qui nous intervenons sont dans un état de détresse sans précédent. Beaucoup de femmes courent un risque de mort ou de mutilations sexuelles ou autres si elles sont retournées dans leurs pays. Victimes de la violence vécue, interrogées par le système d'immigration qui ne les croit pas d'emblée, elles sont souvent victimes de ce système qui les abandonne dans leurs démarches de demande de refuge.

Comme intervenantes dans les CALACS, nous avons développé une expertise en violence sexuelle et possédons des acquis qui nous donnent une certaine prise sur les situations d'horreur auxquelles nous sommes constamment confrontées. Cependant, la réalité d'une femme d'ici ou d'une femme de la majorité n'est



### La campagne mondiale 2004-2006 d'Amnistie internationale

Lancée en mars 2004, cette campagne mondiale vise à contribuer à l'action des mouvements pour les droits des femmes à travers le monde, en remettant la question de la violation de ces droits à l'ordre du jour des débats publics et politiques.

Le volet local de cette campagne, chapeauté par la Section canadienne francophone d'Amnistie internationale, sera mené en étroite partenariat avec la Fédération des femmes du Québec, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, l'Association des aides familiales du Québec et l'Association des femmes autochtones du Québec.

Pour plus d'informations, consultez le <[www.amnistie.qc.ca](http://www.amnistie.qc.ca)>

pas nécessairement celle d'une femme réfugiée.

Il faut aller vérifier certains aspects (habituellement, on ne se poserait même pas la question), comme par exemple:

- Est-elle capable de répondre à ses besoins de base: se loger, se nourrir, se vêtir?
- Comment est-elle arrivée ici? Quel est son statut? A-t-elle du soutien de sa communauté?

C'est aussi un fait que nous ne pouvons connaître toutes les cultures ainsi que leurs valeurs intrinsèques. Ce que nous trouvons important lorsqu'on intervient

auprès d'une femme immigrante ou réfugiée, c'est de la recontextualiser dans son parcours migratoire. Ceci nous permet de l'accompagner, d'être à l'écoute de ce qu'elle a vécu, mais aussi et avant tout d'apprendre d'elle. Le fait de lui demander de raconter son quotidien dans son pays ouvre la porte à son histoire, tout en respectant ce dont elle a besoin et ce qu'elle est capable de nous dire.

Poser des questions sur son parcours et sur sa culture (en tant que néophytes) va nous permettre de bâtir des liens de confiance et de devenir son alliée.

Les enjeux de l'intervention auprès des femmes immigrantes et réfugiées résident davantage dans notre capacité à nous

ouvrir à d'autres dimensions, telles que de comprendre différents modes de communication: par exemple, le langage non-verbal, les mouvements du corps, la manière de regarder quelqu'un en face sont des modes de communication interprétés selon nos repères culturels. Il va de soi qu'il est essentiel de connaître ces différences.

### **Mouvement contre le viol et l'inceste**

C.P. 364, Succ. Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (Québec) H4A 3P7  
Tél.: 514.278.9383  
Télec.: 514.278.9385  
@ mcvi@cam.org

---

## **La problématique des agressions sexuelles chez les Premières Nations: faits historiques et contexte actuel**

**Pierre Picard, M. A.s**

*directeur général, Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone (GRIPMA)*

La problématique de l'abus sexuel existe dans toutes les communautés du monde entier. Elle n'est pas propre aux communautés autochtones. Cependant, force est de constater qu'elle constitue néanmoins un phénomène important dans nos collectivités. L'abus sexuel demeure un sujet extrêmement tabou, contribuant ainsi au silence qui l'entoure et au cycle qui, dans ces conditions, peut continuellement se répéter.

L'observation maintes fois rapportée d'un dénombrement non proportionnel d'Autochtones incarcérés pour des délits de nature sexuelle semble aller au-delà des hypothèses classiques en matière de criminologie. Pour l'ensemble des Premières Nations et pour la majorité des leaders politiques, les facteurs déterminants aux nombreuses mésadaptations psychosociales sont liés à l'histoire de leur oppression, de leur colonisation, de l'exploitation de leurs terres et de leurs ressources.

La recherche actuelle tend d'ailleurs à établir une relation directe entre les phénomènes d'acculturation (stress relié au fait d'acquiescer les croyances de la société dominante) et ceux de déculturation (perte des croyances et des valeurs traditionnelles) dans le développement de pathologies et de problèmes sociaux (Berry, J. et U.Kim, 1988; Lefcourt, 1982; Michael et Inui, 1986; Travis, 1983). Ces transformations, dans une culture donnée, seraient aussi un facteur à considérer dans l'émergence des conduites sexuelles déviantes. Ainsi, Korbin (1980) a déjà démontré que les taux d'enfants abusés augmentent lorsqu'une culture se dirige vers un processus d'acculturation, lui faisant perdre ainsi le contrôle sur ses moeurs.

Même si le Canada considère les Autochtones comme des citoyens à part entière et qu'à ce titre, ils sont soumis à la même législation que tous les autres Canadiens, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent un groupe culturel différent. L'existence de particu-

larités tant au niveau des causes pouvant mener à l'émergence d'une problématique que des moyens envisagés pour y remédier font ressortir ce phénomène. Dans le but de comprendre la problématique et son ampleur, il convient de jeter un regard sur les facteurs historiques ayant mené à la situation actuelle du phénomène de l'agression sexuelle au sein des Premières Nations.

L'historique de la violence sexuelle dans les sociétés autochtones est incomplet. Il y a tout de même chez les experts un consensus général concernant les répercussions du contact avec les Européens comme élément de déstabilisation et de dévalorisation des valeurs et coutumes traditionnelles, notamment celles se rapportant à la justice, à la morale, à l'équité et au respect. Une des suites de ce contact, peut-être la plus dévastatrice, a été l'érosion des normes, des principes traditionnels et l'effondrement des mécanismes visant à les faire respecter dans les collectivités autochtones.

Cette destruction volontaire des normes sociales et des coutumes propres aux Premières Nations a atteint son apogée au moment où le gouvernement instaurait un système de pensionnat destiné aux jeunes autochtones. Ces écoles, dites résidentielles, ont été créées dans le but d'assimiler les « Indiens » à une société

plus civile et à doter ces derniers d'habitudes davantage « chrétiennes ». Pour ce faire, le gouvernement canadien avait conclu des contrats avec différentes Églises. Des enfants autochtones ont été littéralement enlevés à leurs parents et, dans certains cas, placés dans des pensionnats situés à des centaines de kilomètres de leur communauté d'origine. La mission des 80 pensionnats ainsi créés était non seulement d'éduquer les enfants autochtones, mais aussi de leur faire "oublier leur culture". Suite à une modification apportée à la *Loi sur les Indiens* en 1920, on obligeait dorénavant les enfants autochtones à fréquenter ces institutions. Dans ce contexte, des milliers d'enfants autochtones ont été victimes de violence culturelle, spirituelle, linguistique et psychologique. Cette séparation obligée est en soi un traumatisme, amplifié chez plusieurs qui ont alors été soumis à de la violence physique et sexuelle.

Les conséquences intergénérationnelles des personnes ayant fréquenté ces institutions sont bien évidentes. On parle notamment de problèmes sévères de conflit identitaire, d'estime de soi, d'alcoolisme et de toxicomanie, de taux de suicide et d'abus sexuel alarmants, de manque d'habiletés parentales, de rejet de la culture, de violence familiale, etc.

Cependant, même si les facteurs historiques sont certes importants à considérer dans l'émergence et le maintien du phénomène de l'agression sexuelle, les conditions de vie actuelles des Premières Nations se placent aussi comme facteurs précipitants. En considérant les indicateurs de qualité de vie, les Premières Nations se retrouvent avec les pires conditions de vie au Canada (Commission Royale d'Enquête sur les peuples autochtones, 1993). Mentionnons notamment que les taux d'alcoolisme et de toxicomanie seraient cinq fois plus élevés que partout ailleurs au Canada, que le niveau de scolarisation est nettement inférieur, que les taux de chômage sont de deux à trois fois plus élevés, que les revenus sont inférieurs de 25% au revenu moyen d'une famille canadienne, que le taux de suicide est cinq fois plus élevé et que les conditions de logement s'avèrent souvent inadéquates. Ces indicateurs constituent des facteurs de risque reconnus et généralement associés à l'émergence et au maintien de différentes formes d'abus et de violence. Ces conditions de vie sont accompagnées de symptômes et de problèmes sous-jacents qui sont très souvent liés aux pertes et aux abus subis par les collectivités des Premières Nations.

Dans ce contexte, il est encore difficile de faire face au phénomène des agressions sexuelles dans les collectivités des Premières Nations. Le tabou entourant le phénomène et le silence qui en découle rendent parfois le travail de prévention et de sensibilisation de l'agression sexuelle au sein des Premières Nations très ardu. Bien que des efforts considérables aient été déployés aux cours des dernières années pour enrayer l'ampleur du phénomène, aborder la question de l'abus sexuel provoque très souvent un sentiment d'impuissance qui est fortement ressenti, particulièrement au sein de milieux homogènes où le risque d'être identifié est grand et où la crainte de ne pas obtenir le soutien nécessaire est partagée par de nombreuses victimes.

Plusieurs membres des Premières Nations victimes d'abus sexuel doivent faire face à de nombreuses contraintes lorsque vient le temps de dévoiler les sévices vécus. Ces

contraintes sont de plusieurs ordres. L'éloignement, le « mur du silence », le manque de ressources, la petitesse du milieu et les liens étroits qui en découlent, le système judiciaire inadapté sont parmi les facteurs qui découragent plusieurs victimes à dénoncer leurs agresseurs et qui assurent trop souvent leur impunité.

Bien que l'incidence de l'abus ne soit pas clairement établie, dans le cadre d'une recherche exploratoire que GRIPMA et Femmes Autochtones du Québec ont réalisée en 2004, les résultats démontrent que le nombre de cas officiellement rapportés aux autorités est nettement inférieur aux perceptions qu'ont les intervenants de première ligne quant à l'importance de la problématique. En effet, parmi les intervenants interrogés dans le cadre de cette étude, plus de 60% d'entre eux estiment que plus de 50% des membres des Premières Nations au Québec auraient été soumis à une forme quelconque de violence sexuelle.

Le nombre de cas dévoilés et rapportés aux autorités est à ce point faible qu'il devient urgent de développer des stratégies de prévention et des services d'intervention et de traitement qui soient adaptés.

L'abus sexuel a des impacts considérables sur les victimes mais aussi sur les familles et sur des collectivités entières. Le déséquilibre qu'engendre l'abus sexuel devrait être suffisamment préoccupant pour l'ensemble des autorités, que celles-ci soient gouvernementales ou locales. L'avenir des générations actuelles et futures en dépend fort probablement.



---

Pierre Picard, M. A.s, est Huron-Wendat de la communauté de Wendake. Il est directeur général du Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone (GRIPMA), firme d'experts-conseils dont la mission repose sur des principes fondamentaux visant le mieux-être des Premières Nations et le respect des valeurs et des différences culturelles. Les services de GRIPMA sont offerts dans les deux langues officielles et incluent entre autres de l'expertise clinique, de l'évaluation et de l'analyse de programmes, de la formation adaptée et de la supervision clinique, des stratégies de guérison, ainsi que des services de recherche empirique et scientifique. Pour plus de détails, visitez le site Internet de GRIPMA au <[www.gripma.ca](http://www.gripma.ca)>

# Vivre une déficience intellectuelle et subir une agression sexuelle: rien de simple!

Sylvie Dubois M.A. Éd.

orthopédagogue et conseillère à l'intervention et à l'éthique, Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

Depuis 1999, l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) investit ses énergies à faire connaître les différents enjeux liés à la victimisation des personnes qui vivent une déficience intellectuelle. Un sondage réalisé dans six régions du Québec<sup>1</sup> auprès des centres de réadaptation en déficience intellectuelle laisse entrevoir la pointe d'un iceberg. De 2000 à 2003, ces centres ont invité leurs intervenants à répondre à un questionnaire visant à identifier le nombre de victimes d'agression sexuelle ayant traversé toutes les étapes du processus judiciaire au cours des cinq dernières années. Ces données, fournies sur une base volontaire par les intervenants, révélaient 54 situations. Ceci n'est qu'une mince partie de la réalité, car ces résultats ne tiennent pas compte du nombre de plaintes n'ayant pas été déposées ou retenues par les corps policiers. Si chaque intervenant avait eu l'obligation de fournir un rapport, les chiffres auraient probablement été très différents.

Dans une autre perspective, l'étude albertaine<sup>2</sup>, menée auprès de 215 personnes vivant une déficience intellectuelle et ayant subi des agressions sexuelles, démontre que les gens ayant commis ces actes sont à 28% des intervenants directs, 16,5% des connaissances, 15,6% des membres de la famille naturelle, 9,1% des pairs, 7,4% des intervenants indirects, 6,6% des étrangers, 5,8% des membres de la famille d'accueil, 5,8% des intervenants de transport, 3,3% des amis et 2,5% des membres de la famille reconstituée. Conclusion? Beaucoup de personnes significatives, de confiance: 47% du milieu qui dessert la personne et 47% du milieu social significatif. De 97 à 99% des agresseurs sont des personnes connues et de confiance qui détiennent un rôle d'autorité envers la victime<sup>3</sup>. Il est donc essentiel que le milieu de l'aide aux victimes se préoccupe davantage des soutiens à mettre en place pour ces personnes. Le document *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (2001) fait allusion, en trois phrases, au fait que ces personnes sont aussi touchées par les agressions sexuelles. Le plan d'action, rattaché aux *Orientations*, ne comprend pour sa part aucune mesure à l'égard de cette population.

Une reconnaissance du besoin d'investir attention, temps et énergie est donc plus qu'urgente. Par ailleurs, les travaux de concertation initiés par l'AQIS sur les plans provincial et régional ont permis de sensibiliser les différents acteurs aux besoins des personnes vivant une déficience intellectuelle, tant sur le plan de l'accueil que de leur traitement au sein du système judiciaire. Des réflexions, des recherches et des travaux sont actuellement en cours pour améliorer la compréhension et l'aide requises. Toutefois, soulignons que des embûches de différente nature jalonnent le parcours et que beaucoup reste à faire.

## 4<sup>e</sup> colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Lors du colloque «*Les victimes d'actes criminels: agir dans le respect de la personne*» des 27 et 28 octobre 2004, Plaidoyer-Victimes a aménagé deux espaces de discussions privilégiés

1- Longueuil, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay, Outaouais, Montréal.

2- Sobsey, D. (1994). *Violence and abuse in the lives of people with disabilities: the end of silent acceptance?* Baltimore, MD: Paul H. Brooks Publishing Co.

3- Baladerian, N. (1992). *Interviewing skills to use with abuse victims who have developmental disabilities*. Washington, D.C.: National Aging Resource Center on Elder Abuse.



Association du Québec pour  
l'intégration sociale (AQIS)  
Institut québécois de la déficience  
intellectuelle (IQDI)

3958, rue Dandurand  
Montréal (Québec) H1X 1P7  
Tél.: AQIS 514.725.7245  
Tél.: IQDI 514.725.2387  
Télec.: 514.725.2796

pour les réalités entourant les victimes qui vivent une déficience intellectuelle. En premier lieu, l'atelier «*Aider la personne ayant une déficience intellectuelle: décider pour l'autre, un pensez-y bien!*», donné par l'AQIS, visait à susciter des réflexions sur l'accompagnement des victimes et les dimensions éthiques qui s'y rattachent. Huit personnes se sont présentées à cet atelier et la plupart provenaient du milieu de la déficience intellectuelle.

La seconde activité était la présentation, lors d'un petit-déjeuner, de réflexions sur l'élaboration d'un code d'éthique touchant l'aide aux personnes victimes d'actes criminels. Le but était de susciter des échanges sur la pertinence ou non de développer un tel code. La présentation des travaux de l'AQIS sur les questions éthiques a mis l'accent sur l'énorme pouvoir qui repose entre les mains de l'intervenant qui fournit de l'aide à une personne qui vient de subir un acte criminel. Ces gestes de soutien sont toujours très délicats. L'accompagnement de femmes et d'hommes qui vivent une déficience intellectuelle pose bien le défi des fondements éthiques sur lesquels la relation d'aide prend appui. Est-ce que l'intervenant prend une position de dominance envers la victime? La relation d'aide

s'exerce-t-elle dans une certaine verticalité relationnelle? Quel pouvoir personnel l'intervenant reconnaît-il à la victime? Comment ne pas entamer une relation qui sera caractérisée par un contrôle, qui se veut bienveillant certes, mais qui néanmoins demeure un contrôle? Est-ce que dans leurs visions les intervenants catégorisent la personne en terme d'étiquettes: le type de personne, le type et le contexte de l'agression, le type de capacité, le type de milieu ou voient-ils la personne derrière toutes ces considérations momentanées? Une personne n'est jamais que victime, tout comme nous n'avons jamais que des limitations. Le piège de scinder la réalité entre le monde des victimes, «elles», et le monde des intervenants, «nous», a aussi été souligné. L'AQIS a proposé que les travaux soient davantage orientés vers le développement de démarches éthiques avec les victimes d'actes criminels plutôt que vers l'élaboration d'un code d'éthique qui chercherait à répondre, à prévoir ou à encadrer des gestes à poser pour les victimes. La dimension sexuelle des agressions nécessitant du doigté, il est important de réfléchir et de définir les approches qui n'entraînent pas de victimisations supplémentaires. Plaidoyer-Victimes a formé un comité de travail et les discussions se poursuivront lors d'une prochaine rencontre.

### **Formation sur l'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique**

Fort intéressante et très pertinente, la formation donnée par D<sup>re</sup> Pascale Brillon ne considère cependant pas les dimensions qu'implique le fait de vivre une déficience intellectuelle. Toutefois, il serait sûrement possible d'adapter certains outils. Prenons l'exemple de la structure de peur de Foa, qui permet d'identifier les associations qui déclenchent les reviviscences: il serait peut-être envisageable, lors de sa construction avec la victime, d'utiliser des photos au lieu des mots. Beaucoup reste à faire en termes d'exploration à ce niveau.

Il serait très pertinent que des chercheurs s'investissent afin de documenter et de consolider l'intervention auprès de ces victimes. Selon Pascale Brillon, il faudrait vérifier avec l'Association of Traumatic Stress Specialists si des données et des pistes de travail ont été identifiées. À suivre!

### **École nationale de police du Québec: formation et intervention auprès des victimes**

Plaidoyer-Victimes, en collaboration avec l'École nationale de Police du Québec (ENPQ), a convié ses membres et partenaires les 3 et 4 mai derniers à participer à une journée d'information et de réflexion sur la formation des aspirants policiers, et plus spécifiquement en ce qui concerne l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. Une initiative intéressante teintée d'une grande ouverture de la part de l'ENPQ. Leur mission éducative, l'organisation de leurs programmes ainsi que les stratégies d'enseignement qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs ont été présentées de façon originale et dynamique<sup>4</sup>.

L'aspect de la relation d'aide revient souvent lorsqu'il est question d'intervention policière auprès des victimes. Comment définit-on cette aide? Il est clair que les policiers ne sont ni thérapeutes, ni psychologues, et d'ailleurs nos attentes ne se situent pas à ce niveau non plus. Les patrouilleurs ont un contact relativement bref avec les victimes. Une condition gagnante pour nous serait l'assurance d'une compréhension adéquate de la part de la victime. Il n'y a pas que la déficience intellectuelle qui peut faire obstacle à la capacité de compréhension d'une victime. Le stress, la nervosité, la médication, une peur extrême, la langue maternelle, l'âge, la condition physique sont autant de facteurs qui peuvent perturber la réception du message chez la victime.

Lors des échanges informels, nous avons observé deux tendances. Une première

consiste à penser qu'il est impossible pour le policier de s'adapter à toutes les caractéristiques des individus qu'ils rencontrent. L'autre repose sur le fait qu'ils devraient détenir une formation pour être en mesure d'intervenir avec chaque groupe de citoyens en fonction de leurs spécificités.

À notre point de vue, la société est composée d'individus qui possèdent tous et chacun des caractéristiques particulières: jeunes, adultes, personnes âgées, avec ou sans problème de santé physique ou de santé mentale, avec ou sans problème de dépendance à des substances, avec ou sans problème de violence familiale... S'ajoutent à cette liste la culture, la langue, les valeurs... Pas toujours simple, nous en convenons. C'est pourquoi le seul objectif de nous assurer que nos propos soient compris serait déjà un grand pas.

Dans le milieu des services aux personnes qui vivent une déficience intellectuelle, certains policiers nous ont fait part de l'importance, pour eux, d'être en mesure de dépister la présence d'une déficience chez une personne afin d'être en mesure d'adapter leur intervention. Si une personne présente des limitations importantes, il sera aisé pour le policier de le remarquer et de s'adjoindre du soutien pour poursuivre son travail. Si la personne, dans ses réactions, ne fait que semer le doute chez le policier, va-t-il se mettre à investiguer pour évaluer si oui ou non celle-ci présente une déficience? Est-ce dans le rôle du policier de dépister la déficience? Nous ne croyons pas. Imaginez deux instants la situation suivante: une jeune femme vivant une déficience intellectuelle avec de légères limitations, aggravées par la peur et la douleur occasionnées par les voies de fait qu'elle vient de subir, devant répondre à des questions qui amèneront le policier à déterminer s'il est possible qu'elle présente une déficience. Et de surcroît, imaginez qu'elle s'en rende compte!

Nous croyons qu'une sensibilité et un sens de la communication développée constituent le coeur de l'intervention auprès

4- Pour un compte-rendu de la journée, voir la section Des nouvelles de Plaidoyer-Victimes, p. 2.

de la victime. Que le policier puisse s'assurer d'être compris par les victimes, s'il ne les comprend pas, c'est signe qu'il a besoin de collaborer avec des partenaires qui pourront l'aider à poursuivre sa tâche. Si la personne comprend, ce qui veut dire que le policier a pu le vérifier, et bien tout va pour le mieux.

Tout comme les intervenants sociaux n'ont pas à s'improviser experts en matière légale, les policiers n'ont pas à assumer des

tâches qui relèvent du domaine psychosocial. Toutefois, ceci n'exclut en rien la nécessité et la capacité d'établir une communication claire avec les citoyens qu'ils desservent. Parler de nos expériences sexuelles avec des gens en qui l'on a confiance n'est pas toujours aisé et ce, même si celles-ci sont belles et épanouissantes. Alors, imaginez parler d'une agression sexuelle, incluant tous les détails que les procédures judiciaires exigent, avec de purs étrangers qui dans leur comporte-

ment non-verbal exprimeront toutes sortes d'émotions et de pensées.

N'oublions pas: il y a ce que l'on dit (contenu du message) et ce que l'on communique (son contenant). Les messages ne passent pas toujours par les mots. Et surtout, ce n'est pas parce que je pense que le message ou les questions que je pose sont claires qu'elles le sont pour celui ou celle qui les reçoit.

## Besoin de participantes pour une recherche universitaire CRI-VIFF – Université de Montréal

Mme Raymonde Boisvert est coordonnatrice d'une recherche dirigée par Mme Sonia Gauthier, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal. Cette étude porte sur la violence conjugale subie par les femmes qui vivent une déficience intellectuelle. L'objectif principal de l'étude vise à approfondir les connaissances relatives à la violence vécue par ces femmes. Plus spécifiquement, la recherche poursuit les objectifs suivants:

- 1) Mieux connaître les diverses manifestations de la violence conjugale;
- 2) Mieux comprendre les effets de la violence conjugale sur la santé physique et mentale de ces femmes ainsi que sur leurs habitudes de vie;
- 3) À l'aide du modèle théorique *Processus de production du handicap* (PPH), mieux identifier les facteurs de vulnérabilité à la violence et les facteurs de protection;
- 4) Mieux saisir quels sont les obstacles et les facilitateurs au dévoilement de la violence vécue;
- 5) Poser les balises d'une réflexion théorique concernant la pertinence de l'utilisation du PPH pour la compréhension des sources et des effets de la violence conjugale subie par les femmes qui n'ont pas d'incapacités.

**Centre  
de recherche  
interdisciplinaire  
sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes**

### Enjeux et difficultés rencontrées

Rejoindre ces femmes pose un certain nombre de difficultés pour les chercheuses. Pour que les femmes contactent l'équipe de recherche, ces dernières doivent être conscientes de subir de la violence physique et/ou sexuelle en plus de se reconnaître comme vivant une déficience intellectuelle. Pas simple! Beaucoup de femmes ne vivant pas de déficience intellectuelle éprouvent déjà de la difficulté à se reconnaître ou à accepter qu'elles ont été ou sont victimes. Ajouter la nécessité de se reconnaître comme une personne vivant une déficience intellectuelle complique les démarches pouvant permettre de constituer un bassin significatif de participantes à la recherche. Si vous croyez être en mesure de collaborer par des références, n'hésitez pas à contacter Mme Boisvert au tél.: 514.343.6111 # 1.3487.

# Le Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles (Parents-Unis Laurentides)



Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles

319 rue Saint-Georges,  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A2  
Tél.: 450.431.6400  
Télec.: 450.431.2475

**Katia Lavallée**

*psychologue, directrice du CETAS*

## Présentation

Le Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles (CETAS) est un organisme communautaire spécialisé dans le traitement de la problématique des abus sexuels, implanté depuis 1991 dans la région des Laurentides. Il s'agissait à ses débuts d'une extension des Centres Jeunesse Laurentides-Lanaudière. Aujourd'hui, le CETAS est une organisation tout à fait autonome qui maintient des ententes de services avec divers partenaires de la communauté. Il importe de ne pas confondre Parents-Unis Lanaudière et le CETAS (que l'on nommait anciennement Parents-Unis Laurentides). Il s'agit de deux entités indépendantes qui oeuvrent auprès de populations similaires.

Le CETAS a développé des services professionnels spécialisés, offerts à l'ensemble des personnes qui sont touchées par la problématique de l'abus sexuel. En 2004, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux accordait au CETAS le statut d'organisme spécialisé dans le traitement et l'évaluation des problématiques de l'agression sexuelle sur le territoire des Laurentides et convenait avec l'organisme d'une convention de services afin de desservir la population laurentienne.

## Approche clinique

La philosophie de l'intervention s'inspire de l'approche intégrée élaborée par Henry Giarretto en Californie. Ce modèle avance que bien que l'abus sexuel soit la responsabilité de l'abuseur, tous les membres de la famille (victime, fratrie et mère) en vivent des répercussions et doivent être activement supportés pour les surmonter. La mise en place d'un programme intégré offrant des services d'aide spécifique à chacune de ces personnes apparaît comme une façon d'assurer une meilleure coordination des services, tant au niveau de leur synchronisation que de leur contenu, en plus d'être le moyen d'aider le plus efficacement l'enfant victime. Cette approche intégrée se distingue par l'importance qui est accordée aux rencontres de thérapie de groupe, souvent plus efficaces cliniquement parce qu'elles favorisent le partage des difficultés et des solutions. Les participants ne sont pas perçus comme de simples bénéficiaires de services puisqu'on préconise aussi l'entraide entre les clients et leur implication dans le fonctionnement du programme. Des programmes de traitement de groupe sont offerts aux hommes abuseurs, à leur conjointe, aux adolescents abuseurs, aux parents d'enfants abusés ou d'adolescents ayant abusé, aux enfants et adolescentes victimes ainsi qu'à des adultes ayant été victimisés sexuellement au cours de leur enfance. Depuis 1997, la programmation s'est élargie pour permettre l'inclusion de situations d'abus sexuels extra-familiales, autant dans le traitement des abuseurs que des personnes victimes d'abus sexuels.

## Services offerts

Depuis 1995, plus de 2000 personnes ont bénéficié des différents services de support et de thérapie du CETAS. Au cours de la dernière année, plus de 325 personnes nous ont été référées par différents partenaires et collaborateurs de la région (le Centre Jeunesse des Laurentides, le Service correctionnel du Canada, le ministère de la Sécurité publique du

Québec, l'Université de Montréal ainsi que les CLSC de la région, le CAVAC et d'autres organismes communautaires).

Afin de répondre aux besoins que nécessitent les différentes clientèles référées, divers services sont offerts:

- Rencontres d'accueil et d'évaluation pour cerner le besoin de la personne et mieux l'orienter.
- Évaluations pour le tribunal.
- Recherche scientifique sur la problématique.
- Programmes de traitement spécialisés.
- Un service d'accompagnement dans les démarches de signalement (dévoilement, enquête policière, D.P.J., etc.).
- Parrainage par les membres finissants auprès des nouveaux participants.
- Services de sensibilisation dans la communauté (soirées d'information, conférences, formation, etc.).

## Programmation clinique

Le processus thérapeutique débute par une première rencontre d'évaluation des besoins de la personne référée. Différents groupes proposent un programme spécifique. Tout au cours du processus thérapeutique, des rencontres individuelles se greffent aux rencontres de groupe selon le besoin. Les programmes sont d'orientation cognitive-comportementale et systémique et sont offerts par des professionnels (psychologue, sexologue, travailleur social, criminologue, psychoéducateur).

Le **groupe de sensibilisation pour hommes abuseurs** vise la sensibilisation

et la reconnaissance de leur problématique sexuelle. Les objectifs de ce programme bref doivent être atteints pour accéder au programme de traitement.

Les **groupes d'abuseurs** pour adultes et pour adolescents constituent la phase «traitement» qui vise l'acquisition d'un meilleur contrôle du comportement sexuel, une meilleure connaissance de soi et de la problématique sexuelle du client, le développement d'habiletés sociales adaptées et de stratégies de prévention de la rechute.

Le **groupe de mères et de conjointes** vise à aider les participants à identifier les éléments personnels, familiaux et conjugaux qui ont contribué aux abus sexuels, à démystifier tous les facteurs entourant la problématique d'abus sexuel et à développer des habiletés pour aider leurs enfants et comprendre le plan de prévention de la rechute d'un conjoint abuseur (s'il y a lieu).

Le **groupe pour adultes abusés sexuellement comme enfant**. Ce groupe existe pour les hommes et les femmes séparément. L'objectif est d'aider les personnes ayant été abusées à surmonter les séquelles causées par l'agression sexuelle.

Le **groupe pour adolescentes et adolescents abusés sexuellement**. Tout comme pour les adultes, le groupe existe pour les filles et les garçons séparément et vise les mêmes objectifs.

Le **groupe pour enfants abusés sexuellement**. Il s'agit d'un nouveau projet au CETAS. Le manque de services offerts aux enfants victimes de moins de 12 ans étant

flagrant, l'équipe a élaboré un programme de traitement de groupe d'intervention brève pour les enfants (par groupe d'âge) ayant subi des abus sexuels et leur parent non-abuseur. Les résultats préliminaires sont prometteurs et la demande grandissante. Toutefois, le financement tarde à venir.

## Réflexions sur l'intervention thérapeutique

L'abus sexuel est une problématique complexe qui soulève des difficultés importantes à plusieurs niveaux chez toutes les personnes qui y sont impliquées. Les individus qui posent de tels gestes n'ont pas choisi de développer cette problématique et sont souvent incapables de parvenir seuls à la contrôler d'une façon efficace et durable. Bien que ceux-ci doivent être tenus responsables de leurs gestes, les approches essentiellement punitives se sont toujours montrées peu efficaces pour modifier à long terme les comportements problématiques. Il est donc important de rendre disponible et accessible des services d'aide. Les victimes traversent sûrement les difficultés les plus douloureuses. Les abus sexuels vécus suscitent des sentiments difficiles à porter (peur, colère, culpabilité, honte, impuissance, etc.) qui, le plus souvent, ne s'estompent pas d'eux-mêmes. La réaction la plus «naturelle» est de tenter d'oublier, de ne plus penser à ces événements suscitant des émotions pénibles. Malheureusement, une telle stratégie conduit souvent ultérieurement à des difficultés d'adaptation plus insidieuses. Les parents non-abuseurs vivent aussi des difficultés. Ils éprouvent souvent une souffrance intense et, en dépit d'une volonté de bien faire, ne sont pas toujours capables sans aide de soutenir leur enfant victimisé de la façon la plus bénéfique.

Les difficultés complexes vécues par les personnes impliquées dans les problématiques d'abus sexuels demandent des services spécialisés fournis par des personnes ayant développé l'expertise nécessaire pour le faire de la façon la plus efficace. Il est important de continuer à investir pour réduire la souffrance de tous ceux qui sont impliqués. Il faut aussi se rappeler qu'investir dans le traitement, c'est investir dans la prévention. En plus d'éviter toute la souffrance à court et à long terme des victimes et de leur entourage, la réduction du nombre de récidives signifie aussi des économies sociales importantes, ne serait-ce que par la diminution du nombre de signalements à évaluer, d'enquêtes policières à conduire, de procédures judiciaires à entamer (procureurs de la couronne, avocats de la défense, juges à rétribuer), de peines d'incarcération ou de placements pour les adolescents.

L'exploitation sexuelle sous toutes ses formes (pornographie infantile, prostitution juvénile, abus sexuel, etc.) doit être l'affaire de tous. Elle doit faire l'objet de réprobation sociale, mais aussi de support, d'entraide et de traitement. Cela nécessite une volonté commune, tant politique que sociale, afin d'investir, d'une part, dans les programmes reconnus d'intervention, mais aussi de re-questionner le rôle et l'image de la sexualité dans nos sociétés et les modèles que nous offrons à nos enfants.

## Le Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

Services d'entraide et de support auprès de familles et de personnes aux prises avec des problèmes d'agressions sexuelles d'enfants.

92, boul. Raymond, pièce 400A

Hull (Québec) J8Y 1S7

Tél. : 819.595.1905 Tél. : 1.888.368.7243 Téléc. : 819.595.3487

# Comment on tente d'aider les victimes d'inceste en justice réparatrice

Gilles David

psychothérapeute, animateur de Rencontres Détenus Victimes

«C'était moi qui étais enfermée depuis toutes ces années. En parlant devant ces abuseurs, j'ai retrouvé ma parole, j'ai trouvé ma liberté».

Cette victime d'inceste résume en quelques mots l'étonnant «miracle» qui s'est produit au cours d'une session R.D.V. (Rencontres Détenus Victimes) qu'offre le Centre de services de justice réparatrice. Comme tant d'autres victimes d'abus sexuels dans leur enfance, cette femme était prisonnière du silence, de la honte, de la colère, de son impuissance et de nombreuses questions laissées sans réponse. Même si elle s'était impliquée dans différentes thérapies, il lui manquait des éléments afin de retrouver une certaine paix intérieure et une joie de vivre. C'est ce que ces femmes - mais les hommes aussi victimes d'inceste dans leur enfance - trouvent quand elles ont la chance de confronter leur agresseur et de l'entendre dire qu'il est le seul responsable, qu'il regrette ce qu'il a fait, qu'il s'en excuse, et qu'il voudrait réparer un peu, autant que possible.

## Ce que sont les R.D.V.

Les sessions R.D.V. appliquées à la problématique d'inceste consistent en une série de 5 à 7 rencontres de groupe qui réunissent 3 ou 4 ex-victimes d'inceste et 3 ou 4 pères incestueux en réhabilitation, en présence de deux thérapeutes animateurs et de quelques représentants de la communauté. Le plus souvent, ces sessions se déroulent à l'intérieur d'un pénitencier où sont encore incarcérés les auteurs d'inceste qui participent à la démarche.

Dans un climat de confiance et de sécurité, ces femmes et ces hommes vont verbaliser, au fil des semaines, ce qui leur est arrivé en tant que victimes ou auteurs d'abus sexuels. Ils et elles vont aussi se dévoiler et prendre davantage conscience des conséquences, des blessures, des souffrances causées ou subies. Ils et elles vont aussi s'expliquer mutuellement leur démarche de réparation personnelle, ainsi que leurs attentes non comblées, leurs besoins et leurs projets de réparation à venir. Enfin, une fois que tous les participants auront pris la parole, répondu aux questions, ventilé des émotions retenues depuis longtemps, écouté les autres avec attention, respect et compassion, on terminera la session par une «fête» de reconnaissance et d'appréciation mutuelle.

## Un accompagnement intensif pour les victimes

Les participants à cette démarche, notamment les victimes, ne seront pas lancés négligemment dans cette expérience. Ainsi, avant le début de la session, chaque participant est rencontré individuellement afin d'explorer ses objectifs, évaluer son cheminement et vérifier sa compréhension du programme. On s'assure aussi qu'il aura facilement accès à une ressource d'aide au cours de la session, en cas de besoin. Une ou deux semaines avant le début de l'activité, on rencontre le groupe des victimes au pénitencier où se tiendra la session; les objectifs sont de faire se rencontrer les victimes, de «démystifier» le pénitencier par une brève visite et de rassurer les participants.

Pendant la session, on procède avec beaucoup de lenteur, de respect de chacun et de «caring». On est conscient que tous ces gens, victimes et auteurs, sont porteurs d'émotions intenses retenues depuis longtemps, de secrets lourds et parfois gênants à divulguer, d'appréhensions et de méfiance, de craintes d'être jugés, rejetés ou blâmés. Aussi, le dévoilement du drame vécu, comme victime ou auteur, ainsi que l'identification ou la prise de conscience des conséquences se font très lentement, par morceaux, petit à petit. On favorise les interactions d'encouragement, de compassion et d'entraide. Le tout est émaillé de détente, de taquineries et de bonne humeur. Enfin, chaque rencontre se termine par une séance de débriefing qui regroupe séparément les victimes et les auteurs. Quant à la fête de reconnaissance, qui permet à chacun d'exprimer aux autres son appréciation oralement, par écrit ou par un objet symbolique, elle varie d'un groupe à l'autre selon différents facteurs: homogénéité du groupe, intensité des liens qui se sont tissés entre les participants, etc. Cette fête est toujours un temps fort et mémorable qui témoigne de la réussite de l'expérience.

Enfin, quatre ou cinq mois après la fin de la session, on organise une rencontre de relance et d'évaluation au cours de laquelle on échange sur nos bons souvenirs, sur les effets et «retombées positives» de l'expérience, ainsi que sur les démarches

## Centre de service de justice réparatrice - Rencontres Détenus Victimes

Pour obtenir davantage d'informations concernant les Rencontres Détenus Victimes, vous pouvez contacter le Centre de service de justice réparatrice (CSJR). Aux organismes qui le souhaitent, un représentant du CSJR pourra présenter un DVD intitulé RDV - Un pas vers la libération, qui présente plusieurs témoignages de victimes.

### Centre de services de justice réparatrice

4305 rue d'Iberville, bureau 202

Montréal (Québec) H2H 2L5

Tél. : 514.933.3737

@ csjr@autotec.net

amorçées et les prises de décisions concrètes effectuées par chacun depuis cette session.

«Au terme des R.D.V. j'ai décidé, pour poursuivre ma guérison, de confronter mon père... Trente ans plus tard. Ce fut pour moi une deuxième victoire, un deuxième miracle!».

Dans les R.D.V., les participants sont invités à se parler des «vraies affaires» qui les ont marqués et les marquent encore. Pour «se sortir d'un problème, il faut d'abord y entrer», affirme l'une d'elles. Tout se passe lentement et progressivement, dans un climat de sécurité, de confiance et d'entraide mutuelle.

«D'avoir pu expliquer les abus sexuels que j'ai endurés pendant mon enfance à des pères incestueux qui m'écoutaient et me croyaient, qui ont répondu à plusieurs de mes questions, qui avouaient leur crime avec remords et s'excusaient avec sincérité, et qui voulaient réparer, ça m'a enlevé tout un poids de mes épaules et de mon cœur. Ça m'a beaucoup soulagée, libérée... Ouf!».



## Nouvelles parutions

### **Violence conjugale: des spécialistes se prononcent**

Rédigé par Johanne Carbonneau

Les Éditions du remue-ménage, 2005



#### **Résumé**

Au Québec, chaque année, des dizaines de milliers de femmes victimes de violence conjugale lancent un appel à l'aide. Comment cette situation est-elle encore possible aujourd'hui?

Une centaine de spécialistes, issus de divers milieux, se sont mobilisés pour répondre à cette question, à l'invitation en mai 2004 du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Universitaires, policiers, avocates, substituts du Procureur général, intervenantes en maison d'hébergement, intervenants pour conjoints violents, infirmières, travailleuses sociales et plusieurs autres: autant de voix et autant de milieux qui partagent la préoccupation d'assurer la protection et la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

Cet ouvrage présente un regard actualisé sur les analyses, les pratiques et les enjeux en violence conjugale. Véritable témoin de l'expertise originale québécoise, cette publication s'adresse à toute personne qui désire comprendre et contribuer à la protection des victimes de violence conjugale.

*Fondé en 1979, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale représente quelque 50 maisons membres. Groupe de soutien, d'échange et de services, il vise, par diverses actions de sensibilisation, une prise de conscience collective afin d'éliminer la violence conjugale dont les femmes et les enfants sont victimes.*

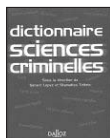
**Pour en savoir davantage ou pour commander:**

[www.editions-remueménage.qc.ca](http://www.editions-remueménage.qc.ca)

### **Sous la direction de Gérard Lopez et Stamatios Tzitzis**

**Dictionnaire des sciences criminelles**

Paris: Éditions Dalloz, 2004



**Pour en savoir davantage ou pour commander:**

[www.dalloz.fr](http://www.dalloz.fr)

#### **Résumé**

Dans le champ des sciences criminelles, les professionnels se côtoient et collaborent mais sans toujours bien comprendre ou de façon imparfaite ce qu'ils peuvent attendre les uns des autres. Ouvrage pluridisciplinaire regroupant toutes les disciplines concernées par les sciences criminelles que sont le droit, la philosophie pénale, la criminologie, la victimologie, la criminalistique, la médecine légale, la psychiatrie et la psychologie légales, le *Dictionnaire des sciences criminelles* a été rédigé en collaboration par de nombreux universitaires et praticiens québécois, français, belges et suisses.

**Andrée Fortin, avec la collaboration de Louise Vaillant, France Dupuis et Ève Préfontaine**  
***Venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale. Une action multicolore***

L'Escale pour Elle, 2005



**Pour en savoir davantage ou pour commander:**

514.351.5875 <escalem@cam.org>

**Résumé**

La situation des enfants exposés à la violence conjugale fait l'objet d'une préoccupation grandissante chez les divers intervenants sociaux. Victimes souvent ignorées, ces enfants peuvent manifester des difficultés d'adaptation importantes à la maison, à l'école ou avec les pairs. Le présent ouvrage propose un cadre conceptuel susceptible de guider les intervenants dans le choix des actions à mener pour leur venir en aide. En identifiant les cibles d'intervention à privilégier et les liens qui les unissent, cet ouvrage veut contribuer au développement d'interventions toujours plus fines et adaptées aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale.

*Andrée Fortin Ph. D. est professeure de psychologie à l'Université de Montréal et chercheure au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Psychologue du développement, elle mène depuis plusieurs années des recherches sur la violence dont sont victimes les enfants au sein de leur famille et, en particulier, sur la situation de l'enfant exposé à la violence conjugale. Les collaboratrices de l'ouvrage sont Louise Vaillant, travailleuse sociale et spécialiste des interventions de groupe auprès des enfants exposés à la violence conjugale et auprès des mères, France Dupuis, coordonnatrice de la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, L'Escale pour Elle (Montréal), et Ève Préfontaine, psychologue clinicienne.*

**Cynthia Sardou**  
***Appelez-moi Li Lou***

Éditions du Rocher, 2005



**Pour en savoir davantage:**

<www.li-lou.com>

**Résumé**

Cynthia Sardou a la mauvaise idée de naître fille au moment même où la maîtresse de son père, Michel Sardou, lui donne l'héritier mâle tant désiré. Enfant de divorcés, longtemps oubliée par son père, aimée de loin par sa mère, battue, humiliée et instrumentalisée par son beau-père, elle trouve le réconfort auprès de Jackie, sa grand-mère, qui sait la bercer de sa gentillesse gouailleuse.

Mais même les grands-mères sont mortelles... Et la disparition de Jackie Sardou est pour sa petite-fille un nouveau déchirement. Journaliste promise à une jolie carrière, tout bascule pour Cynthia un soir de Noël, quand trois voyous la braquent, l'enlèvent, la violent et menacent de la tuer.

Récit haletant d'une chute imméritée et d'une lente rédemption, *Appelez-moi Li Lou* évoque en détail, au-delà de l'histoire personnelle de son auteure, les coulisses des médias et du show-biz, où fans et groupies faciles grouillent dans les clairs-obscur de la star.

## Publications disponibles en ligne

**Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2005**  
*Des solutions pour Amélie, Benjamin et les autres enfants en détresse au Québec*

Disponible au <www.acjq.qc.ca>

**Andrée Fortin,**  
*Le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale à laquelle il est exposé*  
Collection Études et Analyses du CRI-VIFF, Numéro 32, mars 2005

Disponible au <www.criviff.qc.ca>

**Regroupement québécois des CALACS**  
*Mémoire sur l'égalité* présenté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec le 2 février 2005

Disponible au <www.rcalacs.qc.ca/pdf/memoire\_egalite.pdf>

# À l'agenda

## 3<sup>e</sup> congrès international francophone sur l'agression sexuelle

L'agression sexuelle: coopérer au-delà des frontières  
Organisé par l'Institut Philippe Pinel de Montréal

Du 4 au 7 octobre 2005 au Hilton Lac-Leamy, Hull-Gatineau  
**Pour information:**  
<www.cifas2005.ca>

## 2<sup>e</sup> colloque québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents

Contre la maltraitance: un défi de société  
Organisé par le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU) et le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les 24 et 25 octobre 2005 au Centre Mont-Royal, Montréal  
**Pour information:**  
<www.maltraitance.ca>

## 30<sup>e</sup> congrès canadien de justice pénale

Vision 2005 - Que nous réserve l'avenir?  
Parrainé par l'Association canadienne de justice pénale et l'Alberta Criminal Justice Association

Du 26 au 29 octobre 2005 à l'Hôtel Westin Calgary, 320 avenue Fourth, S.O., Calgary, Alberta  
**Pour information:**  
<www.ccja-acjp.ca/cong2005/fr/>

## Colloque organisé par la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

30 ans d'intervention, ça change le monde!

Le 25 novembre 2005 à l'Hôtel Maritime, Montréal  
**Pour information:**  
<www.fede.qc.ca>

## Prochain bulletin

Les personnes aînées victimes d'abus

**Édition et correction d'épreuves:**  
Katia Leroux et Manon Monastesse

**Graphisme:**  
Maryse Boutin, Turbine Graphique

**Impression:** Imprimerie GG

## L'équipe de Plaidoyer-Victimes

Marie-Hélène Blanc, *directrice*  
Marie-Claude Brunelle, *coordonnatrice de la logistique*  
Katia Leroux, *agente de recherche et d'information*  
Manon Monastesse, *agente de planification*  
Dorra Sediri, *adjointe administrative*

## Pour nous joindre:

4305, rue d'Iberville, bureau 201  
Montréal (Québec) H2H 2L5  
Tél.: (514) 526-9037  
Télec.: (514) 526-9951  
Courriel: aqpv@aqpv.ca  
<www.aqpv.ca>



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

Les articles de l'INFO PV n'engagent que les auteurs-es et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par les membres du Conseil d'administration ou par une membre de l'équipe.

La rédaction se réserve le droit de couper ou de corriger les textes soumis pour publication. Dans l'INFO PV, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – 2005  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada